

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique
sur les marières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

M A R S 1758.



A LUXEMBOURG;
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVIII.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continuë: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

M A R S 1758.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant deux Pièces remarquables
sur les affaires du tems.*

I. **E**N réponse aux insinuations faites aux
Etats Généraux des Provinces-Unies
des Pays-Bas touchant l'occupation
des Places d'Ostende & de Nieuport,
le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire du
Roi de France à *La Haye*, présenta le 25. Jan-
vier un Mémoire à L. H. P. dont voici le
contenu.

*Mémoire
du Comte
d'Affry aux
Etats-Gé-
néraux.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

VOS Hautes Puissances furent informées au mois de Juillet dernier, que le Roi mon Maître & l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême étoient convenus d'introduire des Garnisons Françoises dans Ostende & dans Nicuport.

Leurs Majestés pour donner à votre République une nouvelle preuve de leur amitié & de leur confiance, voulurent bien ordonner alors à leurs Ministres respectifs de communiquer à Vos Hautes Puissances par le Canal de Mr. le Président de leur Assemblée, les justes motifs de cette Résolution. Je me rendis en conséquence chez lui le 18. de Juillet avec Mr. le Baron de Reischach, & nous lui déclarâmes :

„ Que l'Impératrice-Reine se trouvant dans
 „ l'absolu nécessité d'employer toutes ses trou-
 „ pes pour défendre ses Etats-Héréditaires en
 „ Allemagne, étoit obligée de retirer d'Ostende
 „ & de Nicuport les troupes qu'elle y entretenoit.

„ Qu'il étoit d'autant plus essentiel de pour-
 „ voir à la sûreté de ces deux Places, qu'on avoit
 „ de fortes raisons de croire que la Cour de
 „ Londres, qui ne cherche qu'à étendre & à
 „ perpétuer la Guerre, avoit formé le projet de
 „ s'en emparer, & que le Port d'Ostende étoit
 „ même déjà bloqué par plusieurs Frégates &
 „ Vaisseaux de Guerre Anglois.

„ Que dans ces circonstances l'Impératrice-
 „ Reine s'étoit adressée au Roi comme à son
 „ Allié le plus à portée de lui fournir les trou-
 „ pes qui devoient être substituées à celles de
 „ Sa Maj. Impériale dans Ostende & dans
 „ Nicuport, & y rester autant de tems seule-
 „ ment.

» ment qu'il seroit jugé nécessaire & convenable pour leurs intérêts réciproques.

» Que l'Impératrice-Reine s'étoit réservé dans ces deux Villes le libre & entier exercice de tous les droits de Propriété & de Souveraineté, tels que l'administration de la Justice, la perception des Revenus & des Impôts, la disposition même de l'Artillerie & des munitions de toutes espèces. Vos Hautes Puissances savent que Mr. le Comte de la Mothe-d'Hugues, qui commande les troupes du Roi qui sont à Ostende & à Nicuport, a prêté serment en conséquence à l'Impératrice Reine entre les mains de son Ministre Plénipotentiaire Mr. le Comte de Cobenzl.

» Que l'amitié du Roi & de l'Impératrice pour Vos Hautes Puissances, étoit un sûr garant de l'attention constante de Leurs Majestés à maintenir avec votre République la plus parfaite correspondance, & à empêcher que l'arrangement dont il s'agit, ne pût lui porter aucun préjudice, ni causer la plus légère inquiétude.

» Que les Garnisons Françaises dans Ostende & dans Nicuport auroient non seulement ordre de favoriser la Navigation & le Commerce des Sujets de Votre République; mais encore qu'elles seroient destinées ainsi que toutes les forces du Roi, à la défense des Provinces-Unies, si en haine de l'engagement que Vos Hautes Puissances ont pris avec Sa Majesté d'observer la plus exacte Neutralité, les ennemis du repos public vouloient attenter à la liberté & à la tranquillité de votre République. »

Cette Déclaration, Hauts & Puissans Seigneurs

gacurs, que je fis conjointement avec Mr. le Baron de Reischach, nous parut avoir été reçue avec les sentimens d'équité & de confiance que le Roi & l'Impératrice méritent de Vos Hautes Puissances; & six mois se sont écoulés depuis cette époque, sans qu'il y ait question de témoigner de votre part aucun ombrage ni crainte sur l'introduction des troupes Françoises dans Ostende & dans Nieuport.

Ce n'est pas que la Cour de Londres n'ait cherché à allarmer votre République, & à lui rendre suspectes les mesures de prévoyance que le Roi & l'Impératrice Reine ont été obligés de prendre à cet égard; mais Vos Hautes Puissances ne consultant que les lumières & la sagesse qui dirigent leurs délibérations, ont sans doute rendu justice aux intentions de Leurs Majestés, & ont senti la nécessité & l'utilité de cet arrangement.

Cependant, Hauts & Puissans Seigneurs, le Roi veut bien ne laisser aucun prétexte à l'Angleterre, d'exciter sur ce sujet vos soupçons & votre défiance: & quoique personne ne soit en droit de demander à Sa Majesté compte des engagements qu'elle juge à propos de prendre, surtout lorsqu'ils ne sont pas contractés au préjudice d'un tiers, Elle m'a autorisé à m'expliquer plus catégoriquement avec Vous relativement à l'objet que la Cour de Londres affecte de regarder comme si dangereux dans son principe & dans ses suites.

C'est donc par ordre exprès du Roi mon Maître que je déclare à Vos Hautes Puissances, que l'introduction d'une Garnison Françoisse dans Ostende & dans Nieuport, n'a eu d'autres motifs que ceux que je viens d'exposer dans ce Mémoire

moire; que les troupes de Sa Majesté n'y restèrent que jusqu'à la fin de la présente Guerre, & qu'elles en sortiront même plutôt, si l'Impératrice-Reine l'exige, & au moment qu'Elle confiera à ses propres troupes la garde de ces deux Places. La nécessité de veiller à leur conservation est d'autant plus indispensable, que Vos Hautes Puissances n'ignorent pas sans doute, que si les Pays-Bas ont quelque chose à craindre pour leur sûreté & pour leur repos, c'est contre l'Angleterre seule que les Puissances qui y sont intéressées doivent se précautionner. Il est inutile d'entrer à cet égard dans aucun détail; il suffit de prévenir Vos Hautes Puissances qu'un des projets de cette Couronne est de porter la Guerre dans le voisinage de votre République, & il n'est que trop vraisemblable que la Neutralité & le Territoire de Vos Hautes Puissances ne seront peut-être pas plus respectés en cette occasion, que le Droit des Gens, les Traités & les paroles d'honneur l'ont été jusqu'à présent. Le Roi se persuade qu'après une Déclaration si précise, que S. M. ne fait uniquement que par affection par votre République, Vos Hautes Puissances apprécieront à leur juste valeur les moyens que la Cour de Londres ne cesse d'employer pour leur faire partager les calamités & les dangers d'une Guerre, que S. M. n'a entreprise qu'à regret, & après y avoir été forcée par l'aggression la plus injuste & la plus imprévue, & qu'elle ne continue que par fidélité à ses engagements, & pour remplir les devoirs que lui impose sa qualité de Garant des Loix & des Libertés du Corps Germanique.

Vos Hautes Puissances porteront sans doute le même jugement sur les imputations chimériques
qu'on

qu'on travaille à accréditer en Allemagne, & dans le sein même de leur République par rapport aux prétendus desseins du Roi & de l'Impératrice-Reine contre la Religion protestante. Pour peu qu'on veuille réfléchir sur les obligations que les Traités de Westphalie imposent à Leurs Majestés, sur l'attention qu'Elles ont eu de renouveler & de confirmer ces Traités par celui de Versailles du 1. de Mai 1756., sur les Déclarations authentiques & réitérées qu'elles ont fait à ce sujet à la Diète & aux différens Etats de l'Empire sur la liberté avec laquelle les Protestans professent publiquement leur Culte dans les Pays dont les troupes du Roi sont en possession & sur la protection qu'elles accordent également aux trois Religions autorisées en Allemagne, on démêlera aisément la fausseté & l'illusion du piège qu'on veut tendre à la crédulité publique.

Tout le monde sait quels sont les Infracteurs de la Paix, & par qui les principaux tats Protestans du Corps Germanique sont opprimés; il n'en est aucun à qui le Roi & l'Impératrice-Reine n'ayent offert les conditions les plus avantageuses pour les fixer dans le système de Neutralité que Vos Hautes Puissances ont embrassés & ceux qui se plaignent avec tant d'exagération des Contributions que le Droit de la Guerre autorise à lever dans leur Pays, ne doivent attribuer leurs malheurs qu'à la résolution qu'ils ont prise de joindre leurs troupes à celles des ennemis du Roi & de ses Alliés.

La conduite de S. M. est une suite nécessaire de ses engagements. Ses intentions sont pures, & son amour pour la Paix a été souvent démontré par les preuves les moins équivoques. Elle sera

des Princes &c. Mars 1758. 167

constamment animée du désir de la conciliation, & elle se prètera avec empressement de concert avec ses alliés à tout moyen d'accommodement, qui sera fondé sur une juste réparation du passé, & sur des sûretés suffisantes pour l'avenir.

C'est toujours avec plaisir, Hauts & Puissans Seigneurs, que le Roi vous rend Dépositaires des sentimens invariables de son cœur. Vos Hautes Puissances pensent avec trop d'équité & de discernement pour ne pas sentir le prix de la confiance de S. M. & du véritable intérêt qu'elle prend aux avantages & à la gloire de leur République. A La Haye le 25. Janvier 1758. Etoit signé le Comte D'AFFRI.

Les États-Généraux ont senti tout le poids & la justice des motifs contenus dans ce beau Mémoire. Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Vienne, leur a communiqué de son côté, que les ordres avoient été envoyés en *Oost-Frise* pour régler à leur satisfaction ce qui concerne les intérêts des Capitaux négociés sur cette Principauté. L. H. P. ont témoigné beaucoup de sensibilité à cette marque d'attention de l'Impératrice Reine.

II. Une Lettre Pastorale de l'Archevêque de Paris aux Fidèles de son Diocèse leur a été envoyée de son Exil non à *Sarlat* dans le *Périgord*, mais à la *Roque*, petite Ville du *Languedoc* au Diocèse de *Nismes* où il est relegué. Cette Lettre pleine d'onction respire entièrement l'esprit & les maximes du grand Apôtre Saint Paul. Elle a été reçue avec satisfaction. En voici la teneur,

*Lettre de
l'Archevê-
que de Pa-
ris.*

CHRISTE

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, &c;
*A tous les Fidèles de notre Diocèse: Salut
 & Bénédiction.*

Le premier sentiment de notre cœur, en arrivant au terme de notre voyage, est de vous témoigner, Mes chers Frères, notre charité Pastorale, & de vous demander le secours de vos Prières. La Providence permet que Nous soyons très-éloignés de vous ; mais la distance des lieux n'empêchera pas que nous ne soyons présents en esprit parmi vous, & que vous ne soyez toujours l'objet de notre zèle & de notre tendresse. La sollicitude de cette grande Eglise, que le Prince des Pasteurs nous a confiée, nous accompagnera par tout ; chaque jour nous représenterons vos besoins au Seigneur, & nous ne cesserons de lui demander qu'il répande sur vous ses plus abondantes Bénédictions. Rendus depuis quelques mois dans la Capitale de ce vaste Royaume, nous avons pris la résolution de travailler à connoître de plus en plus notre troupeau, de pourvoir à ses besoins spirituels, de le consoler par nos visites Pastorales, de nous armer d'une nouvelle force pour défendre la cause de Dieu des attaques de la Philosophie Anti-Chrétienne du siècle, & de nous prémunir plus que jamais contre les principes pernicieux que l'esprit d'irréligion s'efforce d'établir & d'inspirer dans un nombre infini de mauvais Livres qui paroissent chaque jour. Le Seigneur ne nous laisse pas la liberté & les moyens d'exécuter ces projets ; mais nous remplirons toujours notre devoir essentiel, en veillant sur votre salut, soit par nous-mêmes, autant qu'il est possible dans l'éloignement où nous sommes, soit par les sages Conducteurs
 que

des Princes &c. Mars 1758. 169

que nous avons nommés pour gouverner le Diocèse sous nos ordres. Oüi, M. C. F. notre attention à cet égard sera constante & inaltérable & nous espérons qu'un troupeau qui nous est si cher, répondra de son côté à la tendresse que nous avons pour lui, en se rendant docile à notre voix & à nos exhortations. Nous vous disons avec saint Paul, faites le bien, & évitez tout ce qui a quelque apparence de mal : *Quod bonum est tenete. . . ab omni specie malâ abstinete vos.* 1. Theff. c. v. 21. 22. Mais nous vous recommandons, avec le Prince des Apôtres, principalement trois choses, qui sont d'aimer vos frères, de craindre Dieu, & d'honorer le Roi. *Fraternitatem diligite; Deum timete. . . Regem honorificate.* 1. Petr. II. 17. Aimez donc vos frères, sur tout les petits, les pauvres, les affligés. Cette charité sainte devient extrêmement rare dans ce siècle d'intérêt, d'ambition, & de vanité: parce que ces passions aveuglent l'esprit, endurecissent le cœur, & accoutument chaque membre de la société à s'établir comme le centre unique auquel tout doit se rapporter. Cependant, quiconque s'aime soi-même d'un amour qui exclut toute affection pour les autres, ne peut avoir part à l'héritage d'un Dieu qui est essentiellement charité?

Craignez Dieu, M. C. F. il paroît depuis long-tems irrité. Il nous le fait entendre par ces fléaux redoutables qui sont comme la voix dont il se sert pour parler aux Nations criminelles. Des maladies contagieuses, des guerres cruelles, des tremblemens de terre se succèdent presque sans interruption; & n'avons-nous pas lieu de craindre que ces malheurs ne soient que le commencement de ceux que sa justice nous réserve,

serve, si, sourds à sa voix menaçante, nous différons de travailler à détourner ses vengeances? Efforçons nous donc de recouvrer les faveurs de ce Dieu irrité; nous avons d'autant plus lieu d'espérer le succès de nos efforts, qu'en particulier dans cette Ville immense, dont les intérêts spirituels nous sont infiniment chers, il se trouve encore un grand nombre d'ames vertueuses. Oüi, Seigneur, elle renferme dans son sein des adorateurs fidèles de votre saint Nom, des Prêtres édifiants & pleins de zèle, des Vierges uniquement occupées du soin de vous plaire, des Pères de famille inviolablement attachés aux devoirs de la société, & aux engagements du Christianisme, des Cœurs sensibles aux besoins des pauvres; & si le nombre de ces vertueux Chrétiens est peu considérable en comparaison de la multitude qui vous offense, souvenez-vous, grand Dieu, que vous promîtes autrefois de faire grace à la plus coupable des Villes, si l'on pouvoit seulement y compter dix justes. Non delebo propter decem justos. Gen. 18. v. 33.

Enfin, M. C. F. honorez le Roi; révérez sa Personne sacrée; soyez lui fidèles dans tous les tems & dans toutes les circonstances. Vous connoissez les sentimens de bonté qu'il a pour tous ses Sujets; les grandes entreprises que la gloire de l'Etat oblige de former; les inclinations pacifiques qu'il conserve, même dans les plus grands succès: entrez dans ses vûes; contribuez autant qu'il est en vous, à la réussite de ses nobles desseins; mais sur-tout priez souvent pour lui, & pour la Famille Royale; demandez que le Seigneur le remplisse de plus en plus de la crainte de son saint Nom, & le comble de ses plus

des Princes Ec. Mars 1758. 171

plus précieuses faveurs. Pour nous, mes chers Freres, nous avons sans cesse présent à notre mémoire ce que saint Bernard disoit au Pape Eugene III. Agnosce hæreditatem tuam in cruce Christi, & in laboribus multis. Bern. de consid. ad Eug. « Reconnoissez que votre héritage est dans la croix de Jesus-Christ, & dans la multitude des travaux que vous soutenez pour sa gloire. », Oüi, c'est à quoi nous sommes destinés, disoit S. Paul, in hoc positi sumus. 1. Theß. c. 3. v. 3. Plût au Ciel que nous eussions une étincelle de ce feu sacré qui embrasoit le cœur de ce grand Apôtre, & que nous puissions dire avec lui : Nous sommes comblés de joye dans toutes nos tribulations: Repleti sumus consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostrâ. 2. Cor. c. 7. v. 4. mais ces faveurs étant le prix de la plus éminente sainteté, demandez-la à Dieu pour nous M. C. F. Obtenez-nous la grace dont nous avons besoin pour remplir notre carrière, pour y marcher d'un pas ferme, & courir avec fidélité vers ce but unique, qui dans cette vie est l'objet de notre espérance, & en sera dans l'autre le terme & l'accomplissement. Que la paix & la grace de Jesus-Christ soient avec nous. Ainsi soit-il. Donné à la Roque le 18. Janvier 1758.

On peut s'attendre que le Parlement de Paris prendra cette Lettre en délibération.

ARTI

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL, & en ITALIE depuis deux mois.

ESPAGNE. I. Quoique les deux Cours de *Madrid* & de *Londres* continuënt d'entretenir ensemble la paix & la correspondance établies entre-elles par rapport au Commerce de leurs Sujets; on ne laisse pas du côté de la première d'en agir sérieusement en *Amérique*, en ne permettant point aux Anglois de former le moindre établissement dans les lieux de la dépendance de la Monarchie aux *Indes-Occidentales*, & en les empêchant surtout de venir couper du bois propre à la teinture dans les Forêts qui bordent le Golfe de *Campêche*. Il est passé en maxime présentement de ne plus porter de plaintes sur les entreprises qui se commettent à ce sujet, mais de suivre une voye plus abrégée, en faisant prisonniers les Anglois que l'on trouvera sur les bords de ce Golfe, & de saisir leurs Vaisseaux, si l'on peut réussir à les prendre. Ils sont censés dès lors de bonne prise, sans être sujets à aucune réclamation, ainsi-qu'il est déjà arrivé quelquesfois depuis la conclusion de la Paix d'*Aix-là-Chapelle*, & en dernier lieu dans le Golfe de *Honduras*, d'où les Anglois ont été absolument chassés. D'ailleurs on a tellement travaillé pendant l'hiver dans les Ports du Royaume à mettre la Flotte Royale en état, qu'elle sera prête à met-
tre

des Princes Ec. Mars 1758. 173

tre en mer dans le mois d'Avril prochain. On en prend d'autant plus de sujet à spéculation, que le bruit est général que le Roi est fortement sollicité par les Cours de *Vienne* & de *Versailles* de prendre part à la présente guerre, pour obliger, par cette supériorité de forces, les Puissances opposées à la paix, de se prêter aux moyens de faire cesser la durée de cette guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fréquens Conseils & les délibérations qui se tiennent à la Cour excitent l'attention de Mr. de Ruvigny de Cosne, chargé des affaires du Roi de la Grande-Bretagne, qui dépêche assez souvent des Couriers pour *Londres*. Le Vicomte d'Aubeterre, Ambassadeur de France, qui depuis son arrivée à *Madrid* s'est acquis à la Cour une estime générale, en fait de même. Entre-autres il fit repartir sur la fin de Décembre pour *Paris* un Courier qu'il en avoit reçu quelques jours auparavant, avec des dépêches très-importantes. Le Comte de Stahrenberg, Ministre de Leurs Majestés Impériales, en expédia un en même-tems pour *Vienne*. L'on prend sujet de ces expéditions d'annoncer qu'il y a une grande négociation sur le tapis.

Le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur du Roi auprès des Etats Généraux, & qui est revenu de *La Haye* à *Madrid* le 9. Décembre dernier, a été honoré d'une place Chambellan de la Clef d'or. S. M. a voulu par-là lui donner une marque de la satisfaction qu'elle a de ses services. Il fréquente assidument le Palais, où il est toujours reçu avec une distinction particulière. Le Roi goûte un singulier plaisir à s'entretenir avec lui, & l'on croit qu'il le revêtra bientôt d'un des premiers emplois de la Monarchie.

Dans ces tems de trouble pour la navigation des Bâtimens commerçans des Puissances qui sont en guerre, l'Espagne, tranquille jusqu'à présent sur mer comme elle l'est sur terre, en profite pour augmenter son opulence. Les richesses de l'Amérique lui arrivent à la continuë. Le 25. Décembre le Vaisseau du Roi l'*Europe*, les Vaisseaux de régitte le *Constant* la *Bergere*, & le *Gaillard*, revenans de la *Verá Cruz*, ainsi que le *St. Christophe* venant de la *Havane*, sont arrivés au Port de *Cadix*. Leur cargaison pour le compte du Roi & du Commerce consiste en cinq millions 63 mille 127 piastras forts en argent monoyé, en lingots & en or, trois mille quintaux de Cuivre, 12 mille 993 arobes de couleur écarlate, 78 mille 90 quintaux de Bois de Campeche, 5210 arobes d'Anil, 82 mille 955 arobes de Sucre, 47 mille 767 arobes de Tabac en poudre & en feuilles, 6743 Cuirs tannés & à poils, 3793 arobes de Cacao, 3513 arobes de Coquillage, outre d'autres dentées & drogues.

On a cru l'Escadre Françoisé, partie de *Toulon* sous les ordres de Mr. de la Cluë, avoit passé le Détroit de *Gibraltar*. La chose n'est pas telle. Cette Escadre étoit encore sur la fin de Janvier à *Carchagene*, attendant un renfort de Vaisseaux de guerre qu'on devoit lui envoyer de *Toulon*, pour la mettre en état de continuer sa navigation, & de hazarder un combat avec l'Amiral Osborne qui commande une Escadre Angloise dans ces parages, au cas que celui-ci veuille empêcher le passage du Détroit à Mr. de la Cluë.

Il y a un changement dans l'Empire de Maroc par la mort arrivée au mois de Novembre

des Princes &c. Mars 1758. 175

bre dernier de l'Empereur Muley-Abdallah. C'étoit un Prince que son humeur farouche rendoit redoutable aux étrangers & à ses Sujets mêmes. Le Sultan Sidy Mahomet lui a succédé au Trône. Celui-ci est d'un caractère opposé. Il s'est appliqué à connoître les intérêts de l'Empire, & à acquérir des notions justes sur les différentes Puissances dont les Sujets viennent y commercer. Il paroît sur-tout aimer les François, les Danois & les Hollandois.

P O R T U G A L.

LE Roi s'étant fait rendre compte de l'état de ses troupes, S. M. a ordonné qu'on les recrutât jusqu'à la concurrence de vingt mille hommes, qui est le fond auquel l'Etat militaire est fixé provisionnellement. Rien ne paroît demander plus d'augmentation. La Cour dans son système pacifique n'a aucun sujet de s'en départir. Elle voit cependant avec quelque peine, que le Traité fait avec l'Espagne pour la ré-
vendication de quelques Terres dans la *Nova Colonia* ne peut s'exécuter, les habitans des possessions de l'une & de l'autre Couronne dans ce Pays-là ne voulant point changer de domination, quoiqu'on eut fait jusqu'à présent pour leur faire entendre raison là-dessus, même pour les y contraindre par les voyes de fait. L'échange de la *Nova Colonia* n'ayant donc pû avoir lieu, toutes les marchandises propres pour cette Contrée, ont eu un grand débit au *Rio-di-Janeiro*: & il a été la cause des grandes richesses que la Flotte en a rapportées. Elle arriva heureusement le 24. Novembre au Port de *Lisbonne*. Sa charge consiste en neuf millions en or, plus d'un million en argent, 3000 caisse de Sucre, 60000 Cuirs, beau-

M coup

coup de bois & d'autres denrées, & bien un million en Diamans. Le riche Vaisseau de *Goa* est aussi arrivé de la *Baye de Tous les Saints*.

L'Année dernière a fini dans l'Infortunée *Lisbonne* par où elle avoit commencée & continuée dans presque tout son cours, savoir, par les tremblemens de terre. Le 31. Décembre à six heures du matin on y sentit une secousse qui a duré une demie minute; elle étoit accompagnée d'un grand bruit souterrain, qui causa de l'allarme, puisqu'on n'en avoit point senti de si violente depuis celle qui renversa cette Capitale le 1. Novembre 1755. Elle n'a cependant causé aucun dommage. Mais ces secousses qui se succèdent arrêtent le projet de rebâtir *Lisbonne*. A *Evora*, à *Alcantara*, à *Viana* & dans quelques autres endroits situés sur le *Tage*, on a de même senti quelques nouvelles secousses de tremblement de terre.

I T A L I E.

S'il reste des troupes de l'Impératrice-Reine dans cette Région, c'est en très-petit nombre. Elles sont presque toutes actuellement en marche vers la *Bohème*: & les Etats de S. M. ont donné des ordres pour la levée d'un Corps de 240000 hommes qui sera à son service. Dans les circonstances présentes on croit qu'un autre Corps viendra occuper les Fortereffes de la *Lombardie-Autrichienne*. Ce seroit un Corps de troupes Françaises, suivant la pensée des uns, mais plus vraisemblablement un Corps de troupes du Grand Duché de *Toscane*, conjointement avec les troupes du Duché de *Modene*, les unes & les autres ayant déjà reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. On va d'ailleurs travailler à une augmentation de cinq à six mille hommes de celles de la *Toscane*. Les ordres

des Princes Ec. Mars 1758. 177

font donnés par la Cour de Naples, que tous les Officiers absens se rendent incessamment à leurs Régimens, qui vont être remis sur un pied complet, les recrues se levant à cet effet dans tout le Royaume des *Deux-Siciles*.

Par l'arrivée d'*Alger* à *Livorne* de deux Vaisseaux Hollandois, l'un monté par le Contre-Amiral Sels, l'on a appris que cet Officier avoit signé le 23. Novembre dernier le renouvellement de la paix entre les Etats-Généraux des Provinces-Unies d'une part, & le Dey, la Régence & les Chefs de la Milice d'*Alger* d'une autre: Que le Dey a désiré qu'on renvoyât pour Consul Hollandois à *Alger* Mr. Levet, ci-devant Consul à *Tunis*, & qui ayant été conduit à *Alger* après la prise & le pillage de la première de ces Villes, dont nous avons fait mention en son tems, a travaillé avec succès à procurer le renouvellement de la paix qui vient d'être concluë. Mr. Paraviciny devoit retourner à ce Consulat d'*Alger*, mais les Etats-Généraux consentant à la demande du Dey, y font passer Mr. Levet.

Si l'on dit juste il se négocie des sommes à *Venise* pour la Cour de *Vienne*. L'Etat de *Genes* ne présente rien d'intéressant. Dans cette saison les affaires sont assez tranquilles en *Corse*. La Cour de *Rome* ne montre rien pour l'étranger. Le Pape continuë d'être dans une aussi bonne santé que son grand âge peut le permettre, & rempli à son ordinaire les hautes fonctions du Pontificat. Le Roi de Sardaigne a envoyé à Don Jean Lambertini, petit-neveu de Sa Sainteté, une Croix de l'Ordre de St. Maurice de la valeur de 6000 Scudis, & lui a conféré une pension de 2000, outre la Commanderie de *Civitta-*

Vecchia qui en rapporte près de 8000, & que S. M. Sardaignoise a déclaré d'avoir demeurer à perpétuité à la Maison Lambertini. Ces marques d'attention du Roi de Sardaigne ont été reçues avec gratitude par le Saint Pere, qui fit le 6. Janvier la cérémonie de revêtir en personne son petit-neveu de la Croix de *Sr. Maurice*.

Le Roi de Sardaigne paroît vouloir envoyer dix mille hommes de ses troupes au service de l'Impératrice-Reine.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & dans les PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Par un effet de l'étroite union qui subsiste entre l'Angleterre & la Prusse, tous les engagements que ces deux Couronnes ont contractés ensemble par le Traité du 16. Fevrier 1756, ont été renouvelés & confirmés, ainsi-que les Traités antérieurs de dépense & de garantie qu'elles avoient conclus précédemment. Les deux Puissances se sont engagées par le nouveau Traité, de n'omettre aucuns des moyens qui seront humainement possibles pour recouvrer les Etats dont on les a dépossédés en *Allemagne*, de diriger leurs opérations à cette fin, de ne se prêter à aucune ouverture ou proposition qui seroient opposées à cet objet, de ne point traiter séparément, de suivre en tout le plus parfait concert, & de s'employer chacune, autant qu'il dépendra d'elle, à fortifier cette Alliance par l'accession d'autres Cours. Les subsides, tels

que le Roi de Prusse peut les souhaiter, lui sont accordés, lui sont offerts à cet effet; & l'on parle toujours de faire passer un Corps de troupes Angloises en *Allemagne* pour y renforcer l'Armée Electorale du Roi. Rien ne sera oublié en même-tems pour faire revenir s'il est possible la Cour de *Russie* du parti qu'elle a pris: Car, non-obstant l'apparence de son concert dans les mesures des Cours de *Vienne* & de *Versailles*, on se promet beaucoup à *Londres* de l'envoi du Chevalier Robert Keith qui est parti pour *Petersbourg*. Les propositions qu'il est chargé d'y faire, sont si importantes, si étenduës, & elles sont surtout d'un si grand poids, qu'on se flatte que ce Ministre réussira dans quelqu'un des grands objets que sa Commission embrasse. Surquoi l'on observe que la Cour de *Russie*, par la grande influence qu'elle a acquise dans les affaires de l'*Europe*, est seule en état de procurer le retour de la paix en *Allemagne*, en adoptant le parti que Mr. Keith est chargé de lui proposer, & en obligeant par là les Puissances qui lui sont alliées, à se prêter aussi à des moyens de conciliation. Ainſi l'on attend à *Londres*, avec impatience, la nouvelle des premières entrevuës que Mr. Keith aura eûes avec les Ministres Russiens.

Comme la Cour de *Madrid*, est d'ailleurs des plus à menager dans les circonstances présentes, on n'y fait aucunes plaintes du traitement actuel que les Anglois reçoivent dans l'*Amerique Méridionale*; l'on fait état aucontraire d'y envoyer le Chevalier Stanhope, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, pour y remplacer feu le Chevalier Keene: Et quoique les affaires fassent envisager un prochain chan-

gement dans le système de l'Espagne, on ne veut pas y ajouter foi à Londres. On y espère même que cette Couronne voudra bien contribuer aux moyens de faire cesser la guerre. Et en ce cas l'Angleterre préféreroit, on le sçait, l'usage des voyes de conciliation à tous autres moyens qui ne tendroient qu'à allumer le flambeau de la guerre plus généralement dans l'Europe. Elle sent le poids qu'elle s'est imposé en la déclarant à la France. La Nation l'a demandée, & la Cour en profite par toutes les sommes qu'elle doit conséquemment en recevoir pour la soutenir. Les Communes viennent même d'ajouter cent mille livres sterlings pour l'entretien de l'Armée Hannoverienne, qui reçoit de grands échecs par celle des François, comme on le verra dans l'Article d'Allemagne. D'autres sommes viendront à la suite pour le Corps de troupes Angloises qu'on veut y faire passer. De plus les Communes continuent de subvenir avec le plus grand empressement aux dépenses nécessaires qui font partie du subside. On se propose néanmoins, à tout événement, d'avoir cette année une Flotte de trente Vaisseaux de Ligne & Frégates dans la Mer Méditerranée, commandée en partie par l'Amiral Hawke. Les Amiraux Osborne & Saunders continuent de croiser dans cette Mer vers le Déroit de Gibraltar. Une autre se rend dès-à présent dans l'Amérique-Septentrionale. L'Amiral Boscaven en est le Commandant en chef, & l'Amiral Knowles le Commandant en second. Elle est de 19 Vaisseaux de Ligne ou Frégates, avec plusieurs Chaloupes de guerre, Galliottes à bombes, Brulots, Alleges, Corvettes, & un grand nombre de Bâtimens de transport. L'Amiral

des Princes &c. Mars 1758. 181

miral Holbourne va aussi avoir une forte Escadre sous ses ordres, destinée de nouveau à une Expédition secrète, mais dans les *Indes Occidentales*. Le Chef d'Escadre Edgcombe en commandera une petite particulière, ou sera employé dans une des grandes qui sont prêtes à faire voile des Ports du Royaume. Enfin tout se prépare en mer à porter les plus rudes coups à la France, même à faire une nouvelle descente vers les Côtes, & à lui enlever tout de bon le *Cap Breton*. Voilà de quoi on se repaît, avant de se porter à l'exécution. Il est vrai, par les préparatifs maritimes qui se font, qu'il semble qu'on veut faire cette année les derniers efforts pour arriver à une décision en *Amérique* & recouvrer l'Isle de *Minorque*, dont la perte tient si fortement à cœur à toute la Nation. Outre le grand nombre de Vaisseaux destinés à des expéditions de cette espèce, & qui sont la plupart en mer, il y a actuellement sur les Chantiers du Royaume un Vaisseau de cent pièces de canon, deux de 90, cinq de 74, deux de 32, huit de 28, & quatre Chaloupes de 16, dont la construction s'acheve. Tels sont les armemens pour foudroyer l'ennemi pendant la saison propre aux opérations. L'Amiral Hardy, montant le Vaisseau qu'on nomme le *Capitaine*, de 70 canons, a fait voile de *Portsmouth* avec la Chaloupe de guerre le *Tryal* & avec des Bâtimens de transport qu'il conduit en *Irlande*, afin d'y régler toutes choses pour l'embarquement d'une partie des troupes que l'on retire de ce Royaume, & qui sont destinées à passer en *Amérique*, où elles doivent se rendre par Divisions. Cet Amiral a pris à bord une somme d'argent considérable

fidérable pour le payement des troupes employées dans ce Pays-là. Il sera suivi incessamment par quelques autres Vaisseaux de guerre qui serviront à escorter ces Divisions. Ces Vaisseaux feront comme l'avant-garde de la nombreuse Escadre, avec laquelle on se propose de tenter l'exécution de l'entreprise sur le *Cap Breton*, ou peut-être sur *Quebec*. Car on est encore indéterminé sur laquelle de ces deux possessions Françaises on se jettera en premier lieu pour s'en emparer. Le projet regarde l'une & l'autre. En attendant sa réussite, rapportons que le 21. Octobre dernier l'Escadre Française qui servoit d'escorte à une Flotte Marchande partie de *St. Domingue* pour venir en France, a eu un combat le 21. Octobre dernier avec une Escadre de Vaisseaux de guerre Anglois dont voici les particularités.

L'Escadre Française qui depuis ce combat a continué sa navigation, & qui est rentrée dans le Port de *Brest*, étoit commandée par Mr. de Kerfaint, Capitaine de Vaisseaux. Au mois de Novembre 1756. elle avoit mis à la voile du même Port pour les Côtes de *Guinée*, en deux Divisions, qui, après avoir ravagé sur ces Côtes les Etablissmens des Anglois, s'être emparé de plusieurs de leurs Bâtimens chargés de Nègres & de marchandises, s'étoient réunies à la *Martinique* au mois de Juin dernier. Mr. de Kerfaint avoit passé avec sa Division au Port de *St. Louis*, Côte du Sud de *St. Domingue*. Elle étoit composée de quatre Vaisseaux portans ensemble 228 canons. Ayant mis sous la protection de son Escadre l'*Achille*, Vaisseau de la Compagnie des *Indes* de France, dont la cargaison étoit d'environ cinq cens mille livres sterling,

sterlings, & tous les Navires marchands qui se trouvoient sur ces Côtes destinés à passer en France, il s'est rendu au Cap, où cinq gros Vaisseaux Anglois & près de 40 Corsaires l'attendoient. Le combat s'y est engagé: il a été opiniâtre pendant trois heures entières, que la nuit l'a fait cesser. Les Anglois y ont perdu cent & quelques hommes, les François peut-être autant & plus, parce que les canons des premiers étoient chargés de boulets enchainés, de chaînes tranchantes, de valets souffrés & de toutes sortes de matières combustibles. On sçait que Mr. de Kerfaint dont les Anglois ont admiré la valeur & l'intrépidité, a eu quelques blessures dans ce combat. Cela ne l'a cependant pas empêché de s'y soutenir & d'encourager son monde. Le lendemain il n'a plus été apperçu. Il a continué sa route, & il a ainsi échappé au piège qu'on lui avoit tendu. L'Escadre Angloise a beaucoup souffert, & l'un de ses Vaisseaux qui est le *Greenwich* a échoué pendant le combat. On en a cependant retiré depuis les agrets, les canons & quelques effets dont il étoit chargé.

Les prises en mer sur les Bâtimens François ont recommencé à devenir fréquentes. Dans le mois de Décembre l'Escadre de l'Amiral Osborne dans la *Méditerranée* en a fait près de 30, & l'on a amené au mois de Janvier dans les Ports de *Portsmouth* & de *Plymouth* cinq Navires François venans de *Saint Domingue*, quatre partis de France pour *Loüisbourg*, chargés de vivres & de munitions, & quatre Armateurs de la même Nation. Une Frégate Française de 36 canons a été conduite à *Kingsale*. Plusieurs autres captures ont suivi celles-là. Il

Y.

y en a eu aussi quelques unes faites en *Amérique*. Comme l'on ne déguise pas d'autre part les pertes de la Nation, les Papiers publics annoncent aussi celles que l'on souffre. Voici comme ils en rapportent quelques unes. Le Capitaine Desvalons-Macé, commandant le Corsaire François l'*Helene*, de *St. Malo*, y a conduit le Navire Anglois la *Parfaite Union*, de 360 tonneaux, venant de *Rohde-Island*, & allant à *Londres*, avec une cargaison d'Indigo, de Caffé, de Bois de Campeche, de Gayac, d'huile de Baleine & d'autres marchandises. Cette prise est estimée près de mille liv. sterlings. Le Sieur de Gouyon, commandant le Corsaire la *Duchesse de Fitz James*, de *St. Malo*, s'est rendu maître d'un Corsaire de *Jersey*, armé de 8 canons & de 40 hommes d'équipage, qui a été conduit à *Cherbourg-François*.

Par les lettres venues de *St. Domingue*, on apprend que les Corsaires de cette Ile y ont conduit 62 Navire Anglois qui sont, la Goëlette le *Jean-de-Nancy*; un Batteau Hollandois repris sur les Anglois; le Batteau la *Fleur de la Mer*; le Brigantin le *Severn*; le Batteau le *Guillaume*; le Brigantin le *Poli*; un Corsaire repris sur les Anglois; le Brigantin l'*Elisabeth*; le Corsaire les *Deux Frères*; la Goëlette la *Jeanne*; le Batteau le *Diamant*; le Brigantin la *Marie Marthe*; la Goëlette la *Fortune*; la Goëlette la *Charmante Folie*; la Goëlette le *Roi Georges*; le Corsaire la *Revanche*; le Corsaire le *George*; le Corsaire la *Tarte*; la Goëlette le *Loup*, avec un Batteau; le Batteau la *Marie-Joséphé*; le Navire le *Munery*; le Batteau la *Charmante-Bedsey*; le Batteau l'*Amitié*; le Brigantin le *Roi Georges*; le *Snow le Derfor*;

des Princes &c. Mars 1758. 185

Derfor; le Batteau *les Deux-Frères*; le Brigantin *l'Africain*; la Goëlette *la Norvege*; le Brigantin *la Suzanne*; la Goëlette *le Ringeard*; le Snow *la Rebecca*; le Brigantin du même nom; le Batteau *le Diamant*; le Snow *le Grandison*; le Batteau *le Guillaume*; le Brigantin *le Jean de Grenock*; la Goëlette *Lancop de Lencester*; le Navire *le François*; le Brigantin *le Dauphin*; la Goëlette *l'Anne*; le Navire *le Cigne*; une Barque reprise sur les Anglois; le Batteau *l'Hirondelle*; le Batteau *le Thomas*; le Batteau *la Bonite*; le Batteau *l'Esther*; le Brigantin *l'Ame*; le *Prince-Sauvage*, Navire-Négrier de *Bristol*; le Paquebot *le Duc de Falmouth*; le Navire *le Succès*; la Goëlette *la Pauline*; le Snow *la Sirene*; le Navire *le Ranger*; le Snow *le Succès*; le Navire *l'Isabelle-Marie*; le Batteau *le Thomas*; la Goëlette *le St. Etienne*; le Batteau *le Dauphin* & *le Hardvick*; le Brigantin *l'Hirondelle*; le Snow *l'Uniré*; le Brigantin *l'Aimable-Jeanne*, & le Batteau *la Bonne-Aventure*. Tous ces Bâtimens avoient de grosses cargaisons.

Ces nombreuses prises faites à la continuë qui n'enrichissent pas la mer, qui appauvrissent la terre, ne font rien pour les grandes affaires des Couronnes, & ne changent nullement le système qu'elles ont adopté. Il faut d'autres coups pour les décider. Le Roi a fait sur la fin de Janvier une promotion de seize Lieutenans-Généraux, & de treize Généraux-Majors des troupes réparties dans la *Grande Bretagne en Irlande* & de celles qui sont employées en *Amérique*. Les Lieutenans-Généraux sont Mrs. Jacques Cocheran, Jean Brown, Peregrine Lascelles, le Chevalier Baronet Jean Bruce Hope,

Hope, Mrs. Jean Folliot, Thomas Murrey, le Comte de Loudoun, Mr. Maurice Bocland, le Comte de Panmure, le Lord Georges Sackville, le Comte d'Ancram, le Comte de Harrington, & Mr. Hugues Warburton. Les Généraux-Majors: Mr. Georges Boscaven, le Comte d'Effingham, Mrs. Georges Howard, Robert Rich, Joseph Yorck, qui est Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire à *La Haye*, le Chevalier Baronet Jean Whitefoord, Mr. Guillaume Kingsley, le Lord Charles Cathcart, & Mrs. Paul Mascareen, Guillaume Wirthmore, Alexandre Duroure, Guillaume Belford, & Bennet Noel.

Le Prince de Portugal, Don Jean de Bragançe, qui a passé quelque-tems en *Angleterre*, en partit le 1. Fevrier pour retourner en Portugal.

HOLLANDE.

Quoique l'on sente dans les Provinces de l'Union, que l'Impératrice-Reine a pû faire occuper *Ostende & Nieuport* par les troupes du Roi de France son allié, sur les motifs donnés de cette occupation, la Princesse Gouvernante, fille du Roi d'Angleterre, n'a pas laissé de faire remettre au Comité Secret un Avis sur la réponse à faire au Mémoire du Colonel Yorck, Ministre Britannique, rapporté le mois passé & auquel celui du Comte d'Affry inseré dans le présent Journal, sert d'ample réplique. Cet Avis de la Princesse porte en substance « Qu'il seroit à représenter à la Cour » de Vienne, que le cas dont il s'agit n'a pas » peu étonné les Etats - Généraux : Qu'il leur » a paru étrange de voir ces Villes (d'*Ostende* & » de *Nieuport*) occupées par des troupes Fran- » çaises,

» çoisés, sans qu'ils en ayent été même préve-
» nus; & que comme une telle démarche étoit
» diamétralement contraire aux Traités, Leurs
» Hautes Puissances pourroient requérir Leurs
» Majestés Impériales de faire retirer ces Gar-
» nisons Françaises, & d'y faire rentrer de leurs
» propres troupes; ce qui seroit beaucoup
» plus convenable. »

Les Etats-Généraux qui savent juger des choses suivant leur existence, n'ont pas jugé jusqu'à présent de déclarer leur résolution sur un tel Avis. Le Comte d'Affry a appuyé de plus en plus ce que son Mémoire contient; & le Baron de Reischach a donné les assurances les plus positives, que sa Cour ne manquera pas de remplir tout ce qu'elle doit suivant les Traités à cet égard, en même-tems qu'elle se fera un plaisir de contenter les Etats-Généraux touchant les Capitaux sur l'*Ostfrise*. Le Colonel Yorck, de son côté, employe tout pour faire goûter à Leurs Hautes Puissances les insinuations du Ministère Anglois contre l'occupation des deux Places, qui tient si fort à cœur à sa Cour. On verra dans peu ce qui s'en présentera.

Les Etats-Généraux, sur la recommandation de la Princesse Gouvernante, ont disposé du Gouvernement de *Namur*, vacant par la mort du Baron de Schwartzenberg, en faveur du Prince de Birckenfeld, Général de Cavalerie.

Les Provinces-Unies n'offrent au surplus rien d'intéressant jusqu'à présent. Il en est de même des Provinces des Pays-Bas Autrichiens & François. Il est vrai qu'on y parle de l'envoi d'un nouveau Corps de troupes Françaises, &
de

de divers arrangemens à prendre relativement à leur sûreté, particulièrement à celle des Côtes.

BRUXELLES. Les ordres ayant été donnés de lever dans les Provinces des *Pays-Bas Austriens* des recrûs pour rendre complets les Régimens Nationaux qui sont employés à l'Armée de l'Impératrice-Reine, le Gouvernement a fait publier le 25. Janvier dernier l'Ordonnance suivante.

DE PAR L'IMPERATRICE-REINE.

*L*Es Régimens Nationaux des *Pays-Bas* ayant fait des pertes considérables pendant la Campagne meurtrière qui vient de finir, où ils ont donné des marques si éclatantes de leur zèle & de leur courage, Sa Majesté a jugé ne devoir pas différer de prendre les mesures nécessaires pour remettre ces vaillantes Troupes en état de pouvoir continuer les services signalés qu'elles lui rendent dans toutes les Armées où elles sont employées. Elle a ordonné en conséquence, qu'il soit procédé incessamment à une nombreuse levée de Recrûs, qui seront employées uniquement, soit dans les Régimens Nationaux des *Pays-Bas* qui subsistent déjà, soit dans les nouveaux Corps Nationaux que Sa Maj. pourra trouver bon de créer. Et quoiqu'Elle se promette de l'affection si souvent éprouvée de ses fidèles Sujets des *Pays-Bas*, & de leur zèle pour la gloire de la Patrie, qu'il se présentera d'abord assez de Gens de bonne volonté pour remplir à tous égards les intentions de Sa Maj., & pour chercher à s'attirer par leurs services des marques particulières de sa bienveillance; cependant S. E. (le Comte de Cobenzl) dans la vue de
facilité;

des Princes &c. Mars 1758. 189

faciliter & d'accélérer les levées, a jugé à propos de notifier au public les dispositions suivantes.

Art. I. Tous les Officiers de Justice & de Police, dans toute l'étendue des Provinces de Sa Maj. aux Pays-Bas, ainsi que dans les Terres Franches, ou réputées telles, sont autorisés à faire des Recrues. Art. II. Il sera payé à chaque Officier de Justice ou de Police, pour chaque Recrue, une somme de dix écus, faisant 28 florins argent courant de Brabant, dont il sera payé 21 florins à la Recrue, à titre de gratification d'Enrollement. Art. III. Ceux qui auront fait les Recrues, les feront conduire, dès qu'ils en auront rassemblé quelques-unes, pour cet effet, par les Lettres circulaires de S. E. adressées aux Conseils des Provinces, & par eux aux Magistrats & Gens de Loi; & c'est dans chacune de ces Villes respectives, que ladite somme de 28 florins par Recrue, sera payée comptant par les constitués de la part du Commissariat de Guerre. Art. IV. Outre & par dessus la gratification d'Enrollement, il sera payé de la part de Sa Maj. à chaque Recrue, depuis le jour de l'Enrollement jusques à celui de l'assentement, un demi Escalin par jour, à titre de nourriture, & le prêt ordinaire commencera à prendre cours au jour de l'assentement. Art. V. Pour qu'il n'y ait point d'abus à cet égard, ceux qui conduiront les Recrues dans les Villes désignées, auront soin de se pourvoir d'une déclaration des Gens de Loi des Villes ou Villages, qui constatera le jour de l'Enrollement de chaque Recrue. Art. VI. Les Recrues ne pourront être d'une moindre taille que de cinq pieds deux pouces. Art. VII. Elles ne pourront être âgées de moins de 18 ans, ni de plus que de 40. Art. VIII. Finalement,

ceux qui voudront s'enroller, seront les maîtres de le faire pour un terme de quatre ou de trois ans, ou pour le tems de la présente Guerre, à leur choix; & à l'expiration du terme de leur engagement, on leur remettra de la part du Régiment le montant total de leur Caisse, sans en rien retenir pour leur remplacement. Fait à Bruxelles le 25. Janvier 1758.

En conséquence, les Recrues ont été levées & se levent avec tant de succès, qu'on en a déjà à peu près le nombre qu'il faut pour réparer les pertes que les Régimens ont souffertes. Elles partiront bientôt pour se rendre en *Boheme*.

Le Duc d'Ahrenberg, Commandant en chef du Corps de troupes nationales des Pays-Bas Autrichiens, employé dans l'Armée Impériale, ayant obtenu de l'Impératrice-Reine la permission de s'absenter pour quelque-tems de cette Armée, il arriva le 25. Janvier à son Château de *Heverlé* près de *Louvain*. Le Marquis de Deynse, Lieutenant-Général des Armées de S. M. Imp. est aussi arrivé le 12. Février de la *Boheme* à *Bruxelles*.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

- I. O N n'a pas la moindre inquiétude à la Cour sur les propositions que doit faire à *Petersbourg* le Chevalier Robert Keith, nouveau Ministre que la Cour de *Londres* y envoie, attendu

attendu que l'on vient de recevoir de nouvelles preuves très-convainquantes de la résolution où est l'Impératrice de Russie d'accomplir dans tous ses points les engagements de son accession à la Quadruple Alliance, tendant à rétablir l'équilibre dans l'Empire & à procurer le rétablissement des infractions faites à la Paix de Westphalie. Cependant les spéculatifs fixent les yeux sur le voyage de Mr. Keith, & suspendent leur jugement jusqu'à ce que son arrivée à sa destination & l'ouverture de la Commission dont il est chargé, leur aient donné lieu de se former des idées justes du système prédominant à la Cour de Russie. La route directe que tient ce Ministre, en passant, comme il le fait, par les endroits où se rassemblent les troupes Russiennes, est encore un sujet qui est devenu matière de spéculation pour les politiques, quoi qu'ils soient informés que les Russiens, présentement commandés par le Général Fermer, sont rentrés dans la Prusse, se sont avancés subitement de Memel vers le Pillau & Königsberg, s'en sont emparés, & y ont demandé pour leur Souveraine le serment des Magistrats & des Habitans; ce qui a été exécuté, ainsi qu'on le rapportera. En attendant il est parti de Versailles un Courier chargé d'importantes dépêches pour Petersbourg. La bonne intelligence de la Russie avec la France paroît de plus en plus par une invitation de l'Impératrice faite au Roi, d'être le Parrain d'une Princesse dont la Princesse épouse du Prince successeur au Trône de Toutes les Russies est accouchée depuis peu. Sa Maj. a accepté cette invitation avec beaucoup de plaisir, & le Chevalier Douglas, qui a fait un long séjour à Petersbourg, d'où il est revenu

à Paris, doit y retourner à cette occasion, & porter avec lui de magnifiques présens.

II. Le Maréchal de Richelieu a quitté l'Armée du Roi en *Allemagne*, dont il a eu le Commandement en chef après le Maréchal d'Estées. Ce n'est pas ce dernier qui le reprendra: le Roi l'a confié à un Prince de son sang, à Louis de Bourbon Condé Comte de Clermont, Prince recommandable par ses qualités personnelles & ses talens militaires. Par cette nomination d'un Prince du Sang Royal, S. M. a voulu donner un nouveau gage à l'Empire de ses intentions salutaires pour le Corps Germanique. Le Comte de Clermont a entre autres pour Lieutenans-Généraux Mr. de Contades, Mr. de Chevert, & le Comte de Saint Germain, trois Officiers d'un mérite distingué. Il est parti pour son Armée le 1. Fevrier, muni d'amples instructions pour faire ressentir aux trois Religions autorisées dans l'Empire, la protection qu'elles ont droit d'attendre du Garant du Traité de *Westphalie*, de même que sur d'autres objets concernant la discipline de ses troupes, & l'exécution de ses ordres envers les Etats qui prêtent du secours à ses Armées. Le siège de *Magdebourg* est une des opérations principales qui doivent entrer dans l'exécution du Plan de Mr. le Comte de Clermont, & sur lequel le Roi l'a chargé de se concerter avec le Maréchal de Richelieu, qui ne revient en France qu'après en avoir, dit-on, demandé depuis long-tems la permission à la Cour, & pour y rétablir sa santé altérée: sujet ordinaire de toutes les démissions ou du rappel des Places & des Charges dont on se défait, ou que l'on doit quitter. Ce Plan de la Campagne prochaine, doit

des Princes &c. Mars 1758. 193

doit être tout autre que celui de l'année précédente. En particulier, il paroît décidé que l'Armée du Comte de Clermont sera de 85000 hommes, divisés en deux Corps, & le contingent de 24000 hommes que le Roi doit à l'Impératrice-Reine, passera en *Bohème* aux ordres du Prince de Soubise. Au reste, il se tient de fréquens Conseils chez Mr. le Maréchal de Belleisle pour changer la forme de l'Infanterie Française, faire un sort plus heureux à l'Officier & procurer quelques douceurs au soldat. Déjà le Roi a ordonné qu'on accordât à ses troupes en *Allemagne* un sol de plus par jour & une livre de viande pour chaque soldat, dans les occasions où elles seront employées à des expéditions pendant l'hiver.

III. On en a déjà parlé. Mais nouvellement le Roi a chargé son Ministre à la Diète générale de l'Empire & ses Ministres dans les différentes Cours d'*Allemagne* d'y déclarer « Que
» Sa Maj. a été fort surprise d'apprendre ce
» qui a été publié des excès que l'on prétend
» que ses troupes ont commis en *Allemagne*,
» tant dans les Temples affectés pour le Service de la Religion Protestante, qu'à l'égard des Ministres & des Prédicans: Que
» quoique Sa Maj. ait lieu d'être persuadée que
» l'on a outré les choses dans ce qui a été divulgué sur ce sujet, Elle n'en est pas moins
» résoluë de faire examiner avec la plus exacte
» attention, les informations qui seront présentées sur ce sujet à ses Généraux & à ses
» Intendans, afin de donner une satisfaction
» convenable, en faisant réparer les dommages causés, & en faire punir ceux que l'on
» reconnoitra en être les auteurs: Que les

„ ordres les plus précis viennent d'être en-
 „ voyés aux Généraux des Armées du Roi,
 „ de réprimer sévèrement tous excès de ce
 „ genre, s'il s'en commettoit de nouveau, &
 „ de tenir la main à l'observation d'une bonne
 „ & rigoureuse discipline, laquelle étant exa-
 „ ctément pratiquée, dissipera naturellement
 „ tous les sujets de plaintes que l'exagération
 „ se plaît à grossir pour rendre les troupes
 „ Françoises odieuses au Peuple Allemand. „

Le Roi a aussi envoyé ordre de déclarer, que
 toutes les fournitures faites à ses troupes par
 les Princes & Etats de l'Empire, seront acquit-
 tées incessamment, excepté celles qui ont été
 levées dans les Etats où l'on a acquis le droit
 d'en user comme on est autorisé de le faire
 dans des Etats conquis.

Quant à l'argent arrêté à *Osnabrug*, il est
 toujours sous bonne garde, & il n'y a en-
 core rien de vérifié sur cet article. On ne sçait
 même s'il y a lieu de s'attendre à une vérifica-
 tion bien prochaine: car les Négocians d'*Amster-
 dam* qu'on disoit être intéressés dans l'inter-
 ception des Caisses d'or & d'argent arrêtées,
 n'ont point signé la Requête & la Déclaration
 présentées aux Etats-Généraux par l'un des
 principaux Juifs qui repète le trésor, & qui
 s'appelle *Boas*.

IV. On travaille avec une extrême diligence
 dans les Provinces & à la Campagne, à pousser
 la levée des Milices, afin que les Corps que l'on
 en forme puissent être complets dans le com-
 mencement du mois d'Avril; & il défile déjà
 des troupes de tous côtés pour renforcer l'Ar-
 mée du Roi en *Allemagne*, d'où le Maréchal
 de Richelieu est de retour à *Paris*, en ayant
 laissé

laissé le Commandement au Marquis de Ville-
mur, jusqu'à l'arrivée du Comte de Clermont,
qui vient d'y être rendu, & s'en est chargé. Le
Duc de Broglie, dont toute la Cour applaudit
avec justice à la belle conduite qu'il a tenuë en
occupant *Brême*, doit quitter au contraire cette
Armée pour passer en *Bohème*, suivant des or-
dres qui lui ont été envoyés, & y servir avec
trois autres Lieutenans - Généraux expérimen-
tés sous le Prince de Soubise. Ce Duc montre
dans toutes les parties de l'Art militaire & du
Commandement, une intelligence & une pré-
cision qui donnent lieu de s'attendre à lui voir
acquérir une réputation des plus glorieuses.

V. Pendant que la Cour apporte les soins né-
cessaires pour mettre ses forces de terre en état
d'être employées aux succès, elle ne se relâche
en rien par rapport à la Marine. Les ordres ont
été envoyés à *Brest* pour l'équipement d'une
Flotte qui consistera en 22 Vaisseaux de guerre,
dix Frégates, huit Galliottes à bombes & 19
Bâtimens de transport. Cette Flotte doit pren-
dre des vivres pour quatre mois, & avoir à
bord 14000 hommes de troupes réglées &
4000 Miliciens. On doit s'en servir contre les
Anglois, au cas qu'ils veüillent entreprendre
une nouvelle Expédition *secrete* contre les Cô-
tes de France; ou bien on l'employera à l'exé-
cution d'un dessein de très - grande importance,
& dont la réussite doit être l'effet des combi-
naisons arrangées dans le *secret*. L'*Océan*, la
Méditerranée, seront ainsi bientôt couverts de
Navires foudroyans. Il y en aura dans l'*Ameri-
que* & dans les mers des *Indes*. Enfin tout se
prépare aux plus grandes expéditions sur mer,
en même - tems que sur terre.

Trois Vaisseaux & quatre Frégates qui composoient l'Escadre de Mr. de Grammont-Sabran, & qui depuis plus de six mois étoient attendus de *Malthe*, arriverent enfin le 9. Janvier heureusement à *Toulon*, amenant avec eux cinq prises Angloises. L'un des Vaisseaux & deux Frégates seront joints à l'Escadre de Mr. du Quesne, qui par-là sera composée de cinq gros Vaisseaux & deux Frégates seulement, qui prennent pour quatre mois de vivres, & mettront incessamment à la voile. On assure que cette Escadre va joindre celle de Mr. de la Cluë à *Carthagene*; ce qui la mettroit en état de ne plus craindre les Vaisseaux Anglois de l'Amiral Osborne, qui croise au-delà du Détroit dans le dessein de l'intercepter.

Des incendies, qui depuis peu ont été plus fréquens à *Rochefort* qu'à l'ordinaire, joints à l'embrasement d'un Vaisseaux auquel le feu a pris sans qu'on ait pû en découvrir la cause, font concevoir de violens soupçons de trâmes secretes de la part des ennemis. Le Gouvernement met tout en œuvre pour approfondir la vérité de ces soupçons, & l'on est surtout à *Rochefort* jour & nuit sur ses gardes pour garantir les Magazins & les Ateliers de ce Port de quelque sinistre dessein.

VI. Le Roi a rendu une Ordonnance par laquelle il est accordé une amnistie générale à tous les Officiers Mariniens & Matelots déser-teurs, à condition de se représenter dans un tems limité, & S. M. vient de faire une promotion de Lieutenans-Généraux, de Maré-chaux de Camp, & de Brigadiers d'Infanterie & de Cavalerie; mais la liste n'en paroît pas encore. Pour récompenser la bonne conduite
du

du Marquis de la Perouse, qui a si bien défendu *Harbourg*, S. M. l'a créé au mois de Janvier Lieutenant-Général de ses Armées, & elle a fait des pensions & des gratifications à tous les Officiers depuis le Colonel, qui est le Comte Desparbés, jusqu'aux Soulieutenans inclusivement du Regiment de Piemont, en considération de la conduite distinguée que ce Régiment a tenuë à l'affaire de *Rosbach*, où il a extrêmement souffert. On le recrute à force.

Le Duc de Bouillon a levé avec la permission du Roi dans le Duché de son nom, un nouveau Régiment Infanterie de deux Bataillons sur le pied étranger, dont il a fait présent au Prince de Bouillon son petit-fils, à qui S. M. en a accordé le Brevet de Colonel.

VII. L'Evêque Duc de Laon nommé à l'Ambassade de *Rome*, est parti le 9. Fevrier pour s'y rendre. L'Evêque de Troyes, que le Roi avoit nommé à l'Evêché d'*Aire*, ayant supplié Sa Maj. de trouver bon qu'il ne l'acceptât point, & qu'il se démit même de son Evêché de *Troyes*, sa demande lui a été accordée. Le Roi y a nommé l'Abbé de Cicé, Grand Vicaire du Diocèse de Bourges. Celui d'*Aire* a été conféré à l'Abbé de Raigecourt, Aumônier du Roi; celui de *Digne* à l'Abbé du Quaylar, Archidiacre & Grand Vicaire de ce Diocèse; & l'Evêque de *Digne* passe à l'Evêché d'*Orleans*.

VIII. Le Roi a envoyé à la Sorbonne une Lettre de Cachet adressée au Grand-Maître de la Maison de Navarre, afin que cette Faculté reprît ses assemblées du premier du mois, à condition qu'il ne sera nullement question de la Bulle *Unigenitus*. Mais la Sorbonne a répondu que cette Bulle étant une regle de l'Eglise,

glise, elle ne pouvoit se dispenser d'en parler. On est impatient de savoir ce que le Roi aura décidé sur cette réponse.

IX. La Compagnie des *Indes* a reçu la nouvelle, que la bonne intelligence qui avoit été interrompue dans l'*Inde* entre le Roi de *Golconde* & la Nation Française, étoit entièrement rétablie; que ce Prince avoit non-seulement desavoué la conduite de quelques Chefs de ses troupes qui, de concert avec les Anglois, avoient projeté d'extirper les François du Royaume de *Golconde*; mais qu'il les avoit chassés de son Armée, & que pour rendre la satisfaction plus complète, il avoit déposé son premier Ministre, ennemi juré de la Nation Française, dont le commerce, par ce changement, retirera beaucoup d'avantage.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans le País du NORD depuis le mois dernier.

SUEDE. Une Pièce importante sortie de l'Imprimerie Royale de *Stockholm*, sur la fin du mois de Janvier, ne nous est parvenue qu'après l'impression du premier Article de ce Journal, où nous l'aurions placée. Elle a pour titre : *Remarques sur un Ecrit intitulé: Mémoire pour servir de réponse à celui que la Cour de Suede a fait publier pour justifier l'invasion de ses troupes dans les Etats de Sa Maj. le Roi de Prusse.* Comme nous devons cette Pièce à l'Histoire, la voici en son entier.

L'Autheur

L'Auteur s'est revêtu de l'autorité de la Cour de Berlin. Certaines expressions peu convenables en feroient douter, sur-tout dans un siècle éclairé & poli. Quoiqu'il en soit, l'Auteur s'est trompé en publiant que la Suède a donné un Mémoire pour justifier l'invasion de ses troupes dans les Etats de Sa Maj. le Roi de Prusse. La Suède n'a eu besoin de produire pour cet effet d'autres titres que ceux qui ont été énoncés, sur-tout dans la dernière Déclaration portée en son nom à la Diète de Ratisbonne. Se conformer au Décret de l'Empire, remplir ses engagements de Garant, & accourir au secours des Etats lésés, sont les motifs qui ont décidé la conduite de Sa Maj. & de la Couronne de Suède dans la conjoncture présente.

Le Mémoire dont l'Auteur parle, n'est qu'une Lettre Circulaire pour les Ministres de Suède, à l'occasion de la violence commise contre le Baron de Nolcken, Secrétaire des Commissions, attaché au Ministre de Sa Maj. à la Cour de Berlin.

Il importe de prévenir le Public sur cette erreur. Elle est essentielle, puisqu'elle présente un objet tout différent de celui que la Suède a eu en vue. Cependant, comme l'Auteur a été plus loin & s'est donné toute la carrière imaginable, on se trouve obligé de s'y conformer & de le suivre pas à pas.

Si le Mémoire Prussien met pour base de ce qu'il veut prouver: Que Sa Maj. Prussienne avoit déjà si solidement réfuté le prétexte de la garantie de la Paix de Westphalie, que l'on auroit dû espérer qu'il n'en seroit plus question, & que de plus la conduite de la Suède prouvoit qu'elle n'agissoit point comme Garant, mais
comme

comme infraacteur, les conclusions ne seroient justes qu'autant que la Suède auroit reconnu la solidité de la Déclaration de Sa Maj. Prussienne. Mais cette Couronne ne l'ayant point fait, tout le raisonnement porte à faux & sur une pétition de principe.

Il en est de même des raisons par lesquelles on veut prouver: Que le Roi de Prusse étoit en droit de réclamer la Garantie. Les voici; c'est qu'une Ligue inouïe s'étoit formée contre ses Etats, Ligue condamnée par la Paix de Westphalie; que la Suède étoit une Puissance Protestante, & qu'elle ne tenoit par aucun Traité aux Cours de Vienne & de Saxe.

Cette Ligue inouïe n'est pas extraordinaire. Elle est conforme au Droit de la Nature & des Gens; tant qu'elle a pour objet une défense mutuelle, elle se trouve autorisée par quantité d'exemples, & elle n'est point condamnée par la Paix de Westphalie. Teneantur omnes hujus Transactionis Consortes universas & singulas, hujus pacis leges, contra quemcunque, sine Religionis distinctione, tueri & protegere. Cette clause autorise le concours de plusieurs contre un seul, & prouve en même tems qu'un Protestant & un Catholique doivent indistinctement se soutenir, pour protéger les Loix & les Constitutions de l'Empire.

Cette même clause détruit aussi ce que le Mémoire Prussien objecte, à savoir: Que la Suède auroit dû se ranger du côté de S. M. Prussienne en qualité de Puissance Protestante. Cette guerre est-elle donc une guerre de Religion? Les vûes politiques de la Cour de Berlin sont-elles intimement liées à la Religion Protestante? La Suède a plus mérité des Protestans en Allemagne qu'au-

qu'aucune autre Puissance. Elle n'a cependant point porté ses prétentions jusques-là. En effet le système seroit monstrueux, de mêler des intérêts politiques, & de changer en un fanatisme qui détruit tout, la Religion qui conserve tout. Qu'elle soit le principe & non le prétexte des actions : C'est-là son esprit.

Au reste, que l'Auteur du Mémoire examine les Traités de Westphalie ; il sera instruit du lien par lequel la Suède tient aux Cours de Vienne & de Saxe.

Il est vrai que le Roi de Prusse a demandé au mois de Novembre 1756. la garantie de la Suède pour ses Etats de Magdebourg & de Halberstadt. Il est également vrai que le Roi avoit décliné cette proposition, vu qu'il paroïssoit en Suède singulier de voir le même Prince demander la garantie de ses Etats non attaqués, dans le tems qu'il s'étoit rendu maître de la Saxe, sous l'apparence de l'amitié la plus sincère.

Si l'Auteur entend, que le langage du Ministere Suédois a toujours été conforme à cette première Déclaration, qui déclinait les propositions de la Cour de Berlin, on est d'accord avec lui ; mais si le sens de cette conformité se rapporte aux paroles, de la neutralité la plus exacte, il se trompe. On n'a assuré M. le Comte de Solms, ni qu'on resteroit neutre, ni qu'on prendroit parti. Le Roi de Prusse n'avoit jamais confié ses desseins à la Suède. Par quel titre la Cour de Berlin pouvoit-elle exiger qu'en Suède on lui confiât les siens ? D'ailleurs les arrangemens militaires n'ont précédé ni suivi immédiatement la première Déclaration de la Suède portée à la Diète de Ratisbonne. On s'étoit flatté qu'en faisant voir au Roi de Prusse toutes les horreurs & toutes

les

les calamités qu'une guerre générale entraîneroit, ce Prince rendroit par un sentiment d'humanité la paix à l'Empire. Mais le feu ne pouvoit plus être éteint; l'embrasement gagna différens Etats, dont les Souverains n'avoient offensé Sa Mjeste Prussienne, que par leurs voix à la Diette, & par leur obéissance à l'Empereur & à l'Empire. La Cour de Berlin ne dissimula pas même à la Suède, que la liberté des suffrages seroit un crime à ses yeux, c'est-à-dire, qu'elle regarderoit comme ennemis ceux qui n'avoient pas opiné au gré de ses desirs.

Ces faits, ces circonstances & ces insinuations ont forcé la Suède, malgré elle & malgré ses desirs, de prendre parti dans la présente Guerre. Il est inutile d'en chercher la cause dans une Convention secrète, par laquelle la Suède se seroit engagée à faire une diversion en faveur des Ennemis de S. M. le Roi de Prusse, la Cour de Vienne assurant à cette Couronne la possession d'une partie de la Poméranie. Nier ce fait ou l'avouer, seroit une justification ou une confidence; & la Cour de Berlin n'est point aujourd'hui dans le cas de pouvoir s'attendre ni à l'une ni à l'autre.

Le Roi avoit ordonné au Commandant de ses troupes, de traiter la Poméranie au-delà de la Peene avec douceur, comme réversible un jour à la Couronne de Suède. On a levé les revenus établis par le Roi de Prusse, mais les habitans n'ont été liés par aucun serment, ni forcés à prendre les armes contre leur Souverain. Peut-être que les livraisons dans l'Uckermarck ont été plus fortes. On indique le motif de cette distinction; mais on ne convient point que ce dernier Pays ait été maltraité.

Les

Les gradations dont parle l'Auteur, comme réglées dans la Paix de Westphalie, forment un article sur lequel la Cour de Berlin a souvent insisté. Cette Cour auroit bien fait de se proposer ces gradations pour règle de sa conduite à l'égard de la Saxe & de la Cour de Vienne; & l'Allemagne ne présenteroit point aujourd'hui un spectacle d'horreurs qui fait souffrir l'humanité.

L'Article XVII. du Traité d'Osnabrug établit différentes gradations, qui manquant d'effet dans l'espace de trois années, pouvoient se déterminer à la voye des armes.

Cet article parle d'une dispute (controverfia) qui se seroit élevée entre deux Etats de l'Empire. Il n'est pas question d'un envahissement; peut-être que les tems d'alors ne pouvoient point imaginer le cas que nous voyons de nos jours. Toute loi équitable favorise la partie souffrante préférablement à l'agresseur. Cependant tout l'avantage seroit du côté de celui-ci; il jouiroit des biens qu'il auroit usurpés pendant l'espace de trois années; terme déterminé pour les gradations successives. Ce sens repugneroit à l'équité naturelle, & si le passage de la paix étoit obscur, l'explication la plus raisonnable devoit se rapporter aux notions les plus universelles de la justice.

L'intervalle que la Suède avoit mis entre sa première & sa seconde Déclaration, étoit en effet une gradation, pour faire naître à la Cour de Berlin des dispositions pacifiques. L'Auteur ne parle point sérieusement, quand il prétend: Que la Suède auroit dû avertir Sa Maj. Prussienne amicalement, que cette Couronne se verroit forcée de recourir aux dernières extrémités,

mités, à moins que ce Monarque ne se prêtât aux moyens de conciliation. Connoit-il le Prince dont il plaide la cause?

Si la Cour de Berlin ignore les griefs de la Suède, qu'elle consulte ses Actes. Si le Traité décisif a été avantageux pour celle-ci, il l'a été également pour l'autre; & si Sa Maj. Prussienne ne s'est pas mêlée des affaires intérieures de la Suède, cette attention lui est commune avec toutes les Puissances qui connoissent les droits des Nations indépendantes, & les égards qu'elles se doivent réciproquement.

Quant au départ du Comte de Solms, voici ce que nous en savons en Suède. Ce Ministre avoit fait connoître très-légerement au Ministre du Roi, que les circonstances présentes l'obligeoient de partir. Il n'a rien annoncé sur son retour. Il rompit le bail de sa maison; il fit afficher dans les Gazettes la vente de ses meubles & de ses effets, & il s'en défit.

Cet exposé, qu'on seroit en état de prouver, met la Cour de Berlin dans tout son tort. On n'a fait ici des réflexions, que conformément à ce qui s'est passé. On a regretté Mr. le Comte de Solms par ses qualités personnelles, & par la sagesse de sa conduite.

Ce départ fut suivi de celui de Mr. de Wulfvenstierna de Berlin; mais comme la Cour de Prusse avoit laissé ici le Sr. Diestel, le Baron de Nolcken eut ordre de rester à Berlin. Si l'on avoit été prévenu ici du jour où l'on expédia au Sr. Diestel les ordres de se retirer, on n'auroit pas tardé un seul instant d'en donner de pareils au Baron de Nolcken, & de le soustraire à l'irrégularité des procédés dont on usa à son égard. On ne s'y étoit point attendu, après que

le Ministère de Prusse lui avoit permis d'envoyer une Estafette en Suède, pour y notifier ce que la Cour de Berlin lui avoit fait signifier. Après cette permission, il eût été convenable d'accorder au Baron de Nolcken tout le tems qu'il falloit pour le retour de cette Estafette. Comment peut-on insinuer qu'on ait voulu maintenir son Secrétaire à la Cour de Berlin malgré elle? Comment peut-on s'imaginer que la Cour de Suède eut besoin d'exposer son Secrétaire à une violence à laquelle on ne s'attendoit pas, pour donner une apparence de justice à une guerre déjà entreprise? Si les raisons énoncées dans les Déclarations portées à Ratisbonne ne justifient point, ce trait de violence justifiera moins.

Au reste la Cour de Suède croit, qu'il est glorieux de prendre les armes, non pour le plus foible ni pour le plus fort, mais pour la cause la plus juste. Elle est persuadée que la Postérité auroit été étonnée, si elle eut témoigné de l'indifférence pour les chaînes préparées à l'Allemagne. Enfin elle ose, pour employer le terme indécent de l'Auteur, faire intervenir le grand nom de Gustave Adolphe, & citer l'exemple d'un de ses Rois. Ce Prince attaquoit la Maison d'Autriche, non parce qu'elle en portoit le nom, mais parce que les circonstances d'alors donnoient trop lieu de craindre pour la liberté des Etats d'Allemagne; & si la Suède s'est trouvée aujourd'hui dans l'obligation d'employer ses armes contre le Roi de Prusse, c'est par le même motif & en suivant le même système.

Cette Pièce, sortie de la plume d'un habile homme, d'un grand Jurisconsulte, est lue par
tout

tout avec l'applaudissement qui lui est dû
 pour les traits & les faits qui y sont si bien con-
 statés. On est à la Cour à tenir bien des Con-
 seils sur la situation critique où sont présente-
 ment les affaires dans la *Poméranie-Citérieure*,
 que les Russiens peuvent faire changer, en né-
 cessitant le Général *Lehwald*, Prussien, de s'en
 retirer, ou du moins d'en détacher un Corps
 de ses troupes, pour s'opposer au progrès qu'ils
 font actuellement dans le Royaume de *Prusse*.
 Les esprits s'occupent beaucoup du revers qu'a
 eu le Général *Ungern de Sternberg*, substitué à
 présent par le Général *Rosen* dans le Comman-
 dement des troupes de la Couronne envoyées
 dans la *Poméranie-Prussienne*, & qui se trou-
 vent acculées dans *Stralsund* & dans l'Isle de
Rügen. La cause de cette retraite est donnée.
 Le froid y a part. Voici comme elle est rap-
 portée. « Il survint en *Poméranie* sur la fin du
 » mois de Décembre, un froid des plus vio-
 » lens, qui prit tellement toutes les rivières,
 » que le 23. la Cavalerie put passer celle de
 » *Peene* sur la glace. *Anclam*, *Demmin* & d'au-
 » tres Places perdant par-là leurs plus grands
 » avantages, & les quartiers de l'Armée Suédoise
 » se trouvant conséquemment exposés, le Ma-
 » réchal de *Sternberg* prit la résolution de les
 » replier & de rassembler les troupes entre
 » *Ruhthenberg* & *Stralsund*. Le Comte de *Ha-*
 » *milton*, Lieutenant-Général, se replia donc
 » le 29. d'*Anclam*, & le Lieutenant-Colonel
 » de *Sparre* de *Wolgast* sur *Greiffswald*. En se
 » retirant de *Tribsees*, où le Général-Major
 » de *Lugen* commandoit un détachement de
 » cent hommes commandés par le Capitaine
 » *Sternfoos*, il fut attaqué près de *Nestendorff*,
 » par

30 par le Général Prussien Malachowski, qui
30 l'enveloppa avec son Régiment de Hussars.
30 Le Capitaine se jeta dans une maison, où
30 il se défendit avec une valeur qui fait gloire
30 au nom Suedois. Les Prussiens y ayant mis
30 le feu, il en sortit, & ayant sans cesse com-
30 battu, il eut le bonheur de rejoindre le Corps
30 du Général Lugen. Un autre coup n'est pas
30 moins remarquable. Le Colonel Carpelan,
30 qui commandoit à *Demmin*, reçut le 29. du
30 même mois l'ordre d'abandonner ce poste &
30 de retourner à l'Armée. Il ne put l'exécuter,
30 parce que dix Bataillons & 34 Escadrons com-
30 mandés par le Maréchal de Lehwald le
30 bloquoient de tous les côtés. Les Prussiens
30 le sommerent & le voulurent prisonnier de
30 guerre. Il leur répondit que ces propositions
30 n'étoient pas faites pour des Suedois. Atta-
30 qué d'abord par un feu violent de canons,
30 de mortiers & d'obusiers, le sien en défense
30 fut également vif, & démontra à l'ennemi
30 plusieurs pièces d'artillerie. Vers le soir le feu
30 cessa de part & d'autre. Le Maréchal Leh-
30 wald fit faire le lendemain une proposition
30 plus douce. Le Colonel Carpelan la rejetta
30 encore, & envoya les Majors During &
30 Wrangel offrir au Maréchal l'évacuation de
30 la Ville, mais sous la condition de se reti-
30 rer librement avec tout ce qui appartenoit à
30 la Couronne. Les Prussiens rabattirent encore
30 de leur seconde prétention; ils vouloient seu-
30 lement que la garnison s'engageât à ne point
30 servir d'une année contre le Roi leur Maître
30 & ses Alliés. Le Colonel tint ferme, & ne
30 se départant en rien, il eut à la fin la Capi-
30 tulation telle qu'il l'avoit demandée. Elle fut
30
30 signée

signée le 30. au soir, & le premier Janvier
 il sortit de *Demmin* avec toute la Garnison.
 Le 4. il rejoignit le Général Lybecker à *Luders-*
dershagen. Dans le tems que le Général de
 Lugen étoit à *Tribsee*, il envoya un parti
 de 50 Fusiliers & un autre de 50 Chevaux
 pour reconnoître l'ennemi. Quatre cens Hus-
 sars l'attaquerent, & lui tuèrent deux Offi-
 ciers & 21 Soldats.

Ce rapport envoyé au Roi par le Général Stern-
 berg, est datté du 7. Janvier de son Quartier-
 Général pour lors à *Grünhoff*, mais il n'informa
 point S. M. du motif qui l'avoit porté à rétro-
 grader jusqu'à *Stralsund*. Il l'aura fait depuis
 qu'il est de retour à *Stockholm*. Le Général Ro-
 sen, marque de son côté dans ses dernières Lettres
 à la Cour, qu'il fait tenir ferme dans *Stralsund*,
 quoi que cette Place soit entourée de Prussiens qui
 ne cherchent qu'à lui couper les vivres. Il compte
 que la garnison forte de plus de 6000 hommes s'y
 soutiendra, & que l'Armée retirée dans l'Isle de
Rügen en fera autant sous ses ordres. Il ne né-
 glige rien à cet effet, & ses directions sont tel-
 les, qu'il peut s'opposer à quelque entreprise
 que ce soit. On lui prépare des secours. On
 compte beaucoup sur son expérience. C'est le
 même qui a fait avec distinction plusieurs Cam-
 pagnes sous le Roi Charles XII. Mais ce qu'il
 y a de fâcheux, c'est la nécessité où l'Armée
 Suédoise s'est trouvée d'abandonner ses premiers
 avantages, & de se retirer avec perte sur son
 propre territoire, en laissant dans *Greiffswald*,
 dans *Wolgast* & dans *Grimm*, des magasins de
 seigle, de farine & de chairs fumées ou salées,
 dont les Prussiens profitent actuellement.

Le Colonel Carpelan, pour la belle manœuvre

en

en défense qu'il a faite, ayant mérité d'être avancé à un grade supérieur, a été fait Général-Major.

On a conduit à *Carlschaffen* un Navire Prussien, sur lequel il y avoit plusieurs Officiers, des Chirurgiens & des Grenadiers, outre divers attirails de guerre qu'il devoit transporter de *Königsberg* à *Collberg*.

R U S S I E.

IL n'y a plus le moindre doute sur la résolution de l'Impératrice de remplir le but qu'elle s'est proposé par la Quadruple Alliance, & d'accorder aux Puissances Contractantes toutes indemnités & satisfactions. Une preuve bien évidente de cette résolution, ce sont les derniers ordres envoyés au Général Fermer de pénétrer en Prusse & de marcher en droiture à *Königsberg*; ce qu'il a déjà exécuté. Dans sa marche de *Memel* vers cette Capitale du Royaume de Prusse, il a fait publier le Manifeste suivant, compassé sur les ordres qui lui ont été donnés, de faire observer à ses troupes la discipline la plus sévère.

NOUS ELISABETH, par la grâce de Dieu, Impératrice de Toutes les Russies &c. Sçavoir faisons à tous les habitans du Royaume de Prusse, que dans la vûe de remplir non-seulement nos engagements, mais voulant aussi donner la protection & le secours nécessaires à nos Alliés opprimés par les voyes les plus injustes. Nous n'avons pu nous empêcher de faire entrer nos Troupes dans les Etats du Roi de Prusse; que Nous ne doutons pas, que l'Univers ne soit entièrement persuadé, que Nous avons appris avec le plus grand mécontentement, qu'agissant

contre nos ordres précis on avoit abandonné lesdits Pays dans un tems, que le Feld-Maréchal de Lehwald avoit été battu avec son Armée par la nôtre, & que les Habitans de la Prusse se rangeoient d'eux-mêmes sous notre protection. Nous avons aussi appris avec une égale douleur, que dans cette retraite inopinée, quelques endroits ont été brûlés & ravagés. En faisant entrer de nouveau nos Armées dans la Prusse, Nous voulons donner les assurances les plus précises à tous les Habitans de la Prusse & en particulier à ceux qui se soumettent volontairement à notre protection, qui ne s'écarteront pas de leur métier ou négoce, & à ceux qui ont souffert par ladite retraite, que ces excès de la dernière Campagne sont diamétralement opposés à nos ordres & à nos volontés, dont nous informons par la présente les Sujets de la Prusse, les assurant, qu'ils peuvent entièrement se reposer sur notre parole. Ceux qui d'un autre côté se révolteront contre nos ordres, seront poursuivis suivant les Loix de la guerre & avec d'autant plus de rigueur, que leur ingratitude pour nos bontés l'exige absolument &c.

Il paroît bien par ce Manifeste que l'Impératrice est des plus mécontente de l'irrégularité & des excès commis par les troupes sur le territoire Prussien pendant la campagne dernière. La connivence de ses Généraux & sur-tout celle du Comte d'Apraxin y ont beaucoup contribué. Le Général Fermer en agit d'une toute autre manière. Son activité est d'ailleurs toute opposée à la lenteur du premier, auquel on a fait subir à *Nerva* un nouvel interrogatoire, dont la Commission a fait rapport à l'Impératrice.

Quoique

Quoique le mécontentement de S. M. Imp. contre le Général Apraxin soit fondé sur des raisons très-légitimes, le public ne doit pas en inférer qu'il s'agisse de rien de criminel. Ce Général s'est rendu coupable d'une précipitation condamnable dans les circonstances où il a fait retirer & séparer l'Armée. Il a aussi fait paroître une foiblesse peu excusable, en tolérant les excès des troupes irrégulières, & en leur laissant commettre des cruautés qui ont été très-nuisibles au bien du service, & qui n'ont pû que lui faire personnellement beaucoup de tort: Mais on le repète, le Général Apraxin a agi par foiblesse, & s'est démenti lui-même; car il est d'un caractère naturellement humain & compatissant. L'examen dont on est occupé s'étend aux autres Généraux qui, dans le Conseil de guerre, ont opiné pour la retraite de l'Armée. On travaille aussi à faire la vérification des ordres qui ont été envoyés à cette Armée pendant sa première marche vers la Prusse, d'autant plus qu'il paroît s'y être glissé du mal entendu.

Le Comte de Schuwalow, Lieutenant-Général, a formé, dans l'Armée de l'Impératrice, un Corps de Grenadiers sur le pied des Grenadiers Royaux de France. Ce Corps est très-considérable & des mieux composé. Il y a toute apparence qu'on le joindra à l'Armée que commande le Général Fermer.

P O L O G N E.

LA rentrée d'une partie de l'Armée Russe dans la Prusse a causé au Roi & à toute sa Cour une grande satisfaction, aussi bien que la nouvelle, que les Cours de Vienne, de Versailles, de Petersbourg & de Stockholm avoient con-

firmé, par un nouveau Traité, les engagements qu'elles ont contractés entre-elles pour s'opposer aux entreprises du Roi de Prusse, & pour ne point mettre bas les armes que l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, & Sa Maj. Polonoise, en qualité d'Électeur de Saxe, n'ayent obtenu une satisfaction convenable du préjudice causé à leurs États par l'entrée & le séjour du Roi de Prusse.

Les Princes Xavier & Charles, fils du Roi, qui ont fait la campagne dernière dans les Armées Impériales, & qui en sont revenus à *Varsovie*, sont éat de partir incessamment pour l'Armée Impériale. On assure que le Comte de Bruhl, premier Ministre du Roi, comme Electeur de Saxe, s'est démis de toutes ses Charges.

Le *Danemarck* ne présente rien de remarquable.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

VIENNE. I. La Paix profonde dont jouit l'Italie, par la bonne intelligence qui règne entre la Cour Impériale & celles de cette Région, permet d'en retirer les troupes dont l'Impératrice a besoin. Aussi en est-il que la plus grande partie est en marche pour renforcer son Armée contre le Roi de Prusse. On attend aussi beaucoup de recrues de ce Pays-là, en conséquence d'un ordre qui a été donné d'y enlever tous les gens sans aveu, pour les faire servir à compléter les Régimens Impériaux.

Mais

Mais supposé qu'il fût nécessaire de remplacer le monde que l'on tire de l'*Italie*, les troupes du Grand Duché de *Toscane* & celles de *Modene* peuvent servir à cet usage. L'Impératrice peut même avoir recours pour le même sujet au Roi des Deux-Siciles, de la même manière que S. M. Impériale a fait dans les *Pays-Bas*, en faisant occuper provisionnellement par le Roi de France les Places de *Nieuport* & d'*Ostende*, d'où elle a retiré les garnisons pour les employer en *Allemagne*. Ces ressources, établies sur une confiance mutuelle, sont l'effet de l'étroite union qui lie les deux augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon; union appuyée sur des principes si solides, qu'elle doit être pour la postérité un monument célèbre de ce que peuvent dans l'Ordre Politique des principes fondés sur l'immutabilité. Les revers que la vicissitude des armes a produits en *Silestie* sont des événemens dont la Cour se console, par l'espérance des avantages qu'elle a lieu de se promettre de son union avec celle de *Versailles*, & du concours des Puissances qui contribuent à lui donner du poids, telles que la *Russie*, la *Suède* & les Princes de l'Empire de l'une & de l'autre Communion, qui sont bien intentionnés pour la Cause présente.

La bénédiction du Ciel étant particulièrement nécessaire pour seconder les efforts qui dépendent de l'humanité, l'on a institué des prières publiques dans tout *Vienne* pour demander à Dieu les effets de cette bénédiction, & qu'il lui plaise de l'accorder à la piété fervente de Leurs Majestés Impériales, & à leur ferme confiance dans les secours divins. Les mêmes prières ont été ordonnées dans le reste
des

des Etats de la Maison d'Autriche.

*Décret con-
tre le Land-
grave de
Hesse - Cas-
sel.*

II. Le Conseil Aulique de l'Empire a rendu un Décret, par lequel il prononce les peines portées par les Loix du Corps Germanique contre le Landgrave de Hesse - Cassel, & ordonne de mettre en usage à son égard dans le terme de deux mois, les peines d'exécution statuées contre les Princes de l'Empire qui négligent de fournir leurs contingens dans le tems prescrit. Ce seroit une exécution à la suite de celles qu'exercent les François dans le Pays de ce Prince. Il auroit pû s'arranger autrement & prévenir la ruine de ses sujets en prenant le sage parti d'observer la neutralité qu'il a affecté d'embrasser. Mais livré à l'Angleterre, il en a agi d'une manière toute opposée; il a contrevenu, comme d'autres, à la Convention de *Closter - Seven*. Pour colorer sa conduite à cet égard, il a fait paroître de *Hambourg*, Ville où il s'est retiré, un Rescrit qui porte entre autres choses " Que si Son Altesse Sérénissime avoit
 25 contrevenu à la Convention de *Closter - Se-*
 25 *ven*, ce n'étoit que parce qu'on avoit voulu
 25 desarmer ses troupes; ce qui ne se trouvoit
 25 point du tout stipulé par cette Convention:
 25 Qu'au surplus, elle avoit été forcée de pren-
 25 dre le parti qu'elle avoit pris, parce que ses
 25 troupes étoient à la solde de l'Angleterre,
 25 dont le Ministère n'avoit pas voulu approu-
 25 ver la Convention en question: Que par
 25 conséquent on lui auroit retenu les subsides
 25 dont elle étoit convenüe, & même les arré-
 25 rages considérables qui lui en étoient dûs; ce
 25 qui l'auroit mis hors d'état de faire subsister
 25 ses troupes, son pays étant occupé par les
 25 François: Qu'ainsi, S. A. S. espéroit de la
 25 magna-

» magnanimité du Roi de France, que S. M.
» Très-Chrétienne empêcheroit l'effet des me-
» naces de ses Généraux. »

III. Depuis le 22. Janvier le Maréchal Comte de Daun est à *Vienne*. Dans une audience qu'il eut le lendemain de Leurs Maj. Imp. & qui dura plus de deux heures, il leur a rendu un compte exact de ce qui s'est passé à l'Armée de *Silésie* depuis le commencement de la Campagne jusqu'au tems qu'elle est entrée en quartiers d'hiver. Il ne leur a caché aucune des circonstances auxquelles il semble qu'on peut attribuer les revers de la fin de cette campagne. Il leur a expliqué en même tems la nature de l'incident qui a donné lieu aux bruits qui se sont répandus par rapport aux troupes de Bavière & de Wirtemberg. Enfin, dans l'exposé que ce Général a fait à L. M. Imp. il s'est expliqué avec la candeur & le desintéressement que l'on doit attendre d'un Général expérimenté & instruit de l'état des choses. En particulier il leur a fait connoître, qu'il conviendrait de renforcer l'Armée de Cavalerie, le plutôt qu'il seroit possible. Depuis cette audience, il s'est tenu chez le Duc Charles de Lorraine une Conférence militaire, à laquelle le Maréchal Daun a assisté, ainsi que d'autres Officiers Généraux, & dans laquelle l'on a pris des résolutions qui vont s'exécuter avec toute la célérité possible, pour mettre l'Armée en état de recommencer les opérations avec succès contre la *Silésie*. Il est à ajouter sur le compte rendu par le Comte de Daun à l'Empereur & à l'Impératrice, qu'il a donné les témoignages les plus avantageux de la bonne conduite que les troupes nationales des Pays - Bas ont tenué
dans

dans les différentes occasions où elles ont été employées avec les troupes Impériales. Leurs Majestés ont paru satisfaites de tout le rapport qu'il leur a fait. Depuis cette audience, Mr. le Maréchal continué d'avoir de fréquens entretiens avec elles sur le plan des opérations de la campagne prochaine, & sur la manière dont il pourra être exécuté, avec le plus de succès. La diversion dont l'Armée Russe se charge, doit contribuer en particulier à la réussite des opérations, vû les circonstances qu'embrasse le projet du Général Fermer, qui se propose de tenir les Prussiens en échec du côté de la *Basse-Silésie*, tandis que l'Armée Impériale portera ses efforts sur la partie supérieure, & tâchera, à la faveur de *Schweidnitz*, de regagner du terrain dans les environs de *Breslau*.

Le Felt Maréchal Prince de Saxe-Hildbourghausen, Commandant en chef de l'Armée de l'Empire, qui est aussi présentement à *Vienne*, a eu, comme le Maréchal de Daun, depuis son arrivée, des entretiens réitérés avec Leurs Majestés Impériales, pour déterminer dans le Plan d'opérations le service auquel les troupes de cette Armée seront employées à l'ouverture de la Campagne. Ce Général assiste à toutes les Conférences militaires qui se tiennent à la Cour, & auxquelles le Maréchal Daun est ordinairement invité. Il paroît certain que ce dernier retournera de bonne heure à l'Armée, ainsi que tous les Officiers Généraux, afin d'être par-tout sur leurs gardes, & à portée de recevoir les Prussiens, au-cas que ceux-ci vou-lussent, comme il leur est assez ordinaire, ouvrir la Campagne par quelque coup de main.

La

des Princes &c. Mars 1758. 217

Le Comte de Nadaſti, qui eſt pareillement arrivé à *Vienne*, eſt allé en *Croatie*, dont il eſt Viceroi, pour y preſſer la marche de ſix mille hommes de cette Province, dont l'Armée de l'Impératrice va être renforcée, ainſi que de divers autres Corps de troupes Hongroïſes, qui paſſent journallement par diviſions ſous les murs de *Vienne* pour ſ'y rendre. Ces troupes formeront un Corps d'Armée ſéparé; & monteront à près de 25 mille hommes, dont le Général Nadaſti aura le Commandement en qualité de Felt-Maréchal, l'Impératrice-Reine l'ayant revêtu depuis peu de cette Dignité. Elle y a nommé auſſi le Duc de Deux-Ponts qui, comme le Comte de Nadaſti, s'eſt fort diſtingué depuis le commencement de la dernière campagne.

Sa Majeſté a fait depuis cette nomination, une promotion d'autres Officiers Généraux, dans laquelle elle a compris en qualité de Généraux de l'Infanterie, (Grade qui eſt entre celui de Lieutenant-Général & de Felt-Maréchal) le Comte d'Andlau, le Marquis de la Puebla, le Prince de Bade-Dourlach, le Duc d'Ahrenberg, le Baron de Sincere & le Comte de Clerici qui étoient Lieutenans-Généraux. Les Généraux de Cavalerie, qui ont été créés dans la même promotion, ſont le Baron de Buccow, le Comte Benoît de Daun, le Comte de Kollowrath, le Baron de Welwarth, le Comte O-Donel, le Comte Antoine d'Althan. Les Lieutenans-Généraux d'Infanterie ſont, le Marquis de Deynſe, le Comte de Lacy, employé en même-tems en qualité de Quartier-Maitre-Général, le Comte de Guaſco l'aîné, Mrs. O-Kelli,

O - Kelli, Wulffen, Cavriani. Dans la Cavalerie, nommés au même grade de Lieutenans-Généraux : le Comte d'Aprémont, Mr. de Cleefs; le Comte Emanuel de Stahrenberg, le Comte de Lanthiéri, le Prince Charles de Lobkowitz, Mr. de Kleinholtz. Généraux-Majors dans l'Infanterie : le Comte de Gaisfrugg, le Comte de Herberstein, le Baron de Harteneck, le Baron de Vogelsang, le Comte de Migazzi, le Comte Joseph de Stahrenberg, le Baron de Krammer, & Mr. Walter de Walkdenau qui étoit Colonel d'Artillerie. Dans la Cavalerie : le Baron de Riedesel, le Marquis de Voghera, le Marquis de Bettoni, le Comte de Gourcy, le Prince Joseph de Lobkowitz, le Baron de Reclibach, le Marquis d'Ayasa, & Mr. de Szigau. Le Baron de Harfch, Général d'Infanterie, a été nommé Commandant Général & Gouverneur de la *Bohème* ; poste vacant depuis la mort du Comte de Bröun.

Le Prince de Löwenstein a changé avec l'agrément de la Cour, le Régiment de Cuirassiers dont il étoit Colonel propriétaire, contre celui de Benoît Daun, ci-devant Ligne Dragons, qui formera un Corps de Chevaux-Legers.

Le Baron de Saint André, Lieutenant-Général, qui a fait par ordre de l'Impératrice Reine, la Campagne dans l'Armée Russe, pendant qu'elle étoit commandée par le Comte d'Apréxin, est chargé d'y rester encore cette année-ci, sous le Commandement du Général Fermer, afin de continuer à informer la Cour de ce qui s'y passera de plus digne de son attention. Mr. de St. André, dans ses Lettres adressées à la Cour, fait un grand éloge des dispositions

positions du Général Fermer, & surtout du bon ordre qu'il a sçu rétablir dans les troupes, en réprimant à propos la licence qui s'y étoit glissée sous le Maréchal Apraxin, par le manque de fermeté nécessaire en lui pour rendre son autorité respectable aux subalternes.

III. Pour remplacer une partie des Officiers de l'Armée Impériale qui ont été tués ou faits prisonniers, dans la campagne meurtrière de l'année passée, l'Impératrice-Reine a donné ordre de tirer de l'Académie Militaire de *Newstadt* un nombre d'Élèves qu'elle destine à remplir les places qui sont vacantes. C'est ainsi qu'un Etablissement aussi louable, formé dans le sein de la paix est devenu une pépinière d'Officiers propres à passer de la théorie à la pratique des enseignemens qu'ils ont reçus.

IV. Les ordres ont été envoyés à l'Administration Impériale en *Oast-Frise* de distraire des revenus de cette Principauté la partie des rentes affectées au payement des dettes contractées avec les Sujets de la République des Provinces-Unies en 1721; & les deux années suivantes, sous la garantie des Etats-Généraux, en conformité des représentations faites à la Cour par Leurs Hautes Puissances: & cette résolution leur a été communiquée, ainsi qu'on l'a marqué.

V. Le 18. Janvier l'Empereur donna de son Trône, avec les cérémonies accoutumées, l'investiture au Duc de Modene pour les Fiefs de l'Empire que ce Prince possède en *Italie*. Il fut représenté dans cette fonction par le Comte Antoine de Montecuculi, & par le Conseiller de Muneretti de Rettensfeld Agent de l'Empire.

VI. Le Comte de Schaffgotsch, Evêque de *Breslau*, arriva le 6. Fevrier à *Vienne*. On parle différemment du sujet de sa venue. Mr. de Riverfon, habile Ingénieur François qui a été employé avec plusieurs autres Officiers du Génie de la même Nation à diriger les opérations du Siège de *Schweidnitz*; est au contraire parti de *Vienne* pour retourner à *Strasbourg*. L'Impératrice-Reine reconnoissant l'importance du service qu'il lui a rendu en cette occasion, l'a gratifié d'une pension sa vie durant.

S I L E S I E.

Nous avons marqué dans notre dernier Journal les derniers coups de guerre qui ont été frappés dans cette Province pour l'hiver. Tout y est présentement assez tranquille. Le blocus de *Schweidnitz* par les Prussiens sera continué vraisemblablement jusqu'au Printems. La Garnison Autrichienne paroît ne pas s'en inquiéter beaucoup. Des sorties qu'elle fait de tems-en-tems lui réussissent assez bien pour ne pas s'y voir dans le manquement de vivres. En ayant fait une entre-autres sur la fin de Janvier, elle a obligé les postes avancés des Prussiens de se replier sur ceux qu'ils avoient à quelque distance: & par là elle est parvenue à faire entrer non-seulement beaucoup de bestiaux dans la Place, mais d'y amener aussi plusieurs prisonniers. Les troupes Prussiennes cantonnent dans les environs, & ont pris leurs quartiers d'hiver dans toutes les Villes qu'elles ont reprises ou qui leur ont été abandonnées. Le Roi est toujours à *Breslau*, où S. M. a une Cour brillante & une Table magnifique à laquelle sont admis journellement quelques Généraux. Elle y partage son tems avec les Muses & avec l'étude

Pétude des opérations que feront les troupes contre les forces des cinq Puissances qu'elle a à combattre. Des Partis Prussiens continuent cependant à faire des courses qui établissent des contributions excessives dans la *Silesie Autrichienne*. La seule Ville de *Troppau* a été taxée à 84 mille florins. Les Gentilshommes & les habitans hors d'état de tenir contre ces extorsions, abandonnent leurs maisons & leurs terres, & se retirent avec leurs familles en *Pologne*. Nous dîmes le mois passé, page 132. que les Prussiens venoient d'occuper *Troppau* & *Oppau*; c'est *Jägerndorff*, au lieu d'*Oppau*, qui est, dans le langage du Pays, la même Place que *Troppau*. Il y eut le 15. Janvier une rencontre assez vive à quelque distance de cet endroit entre un Corps aux ordres du Marquis de Ville, Lieutenant-Général des Autrichiens qui commande à *Gratz*, & qui est présentement posté près de *Jägerndorff*, & un Détachement des Prussiens, dans laquelle ces derniers ont eu près de 200 tués & blessés. Ils ont été poursuivis & ne sont rentrés dans la Ville que vers les huit heures du soir. Ils en étoient sortis dès les six heures du matin. La perte des Autrichiens, est d'environ 40 hommes en morts & blessés. Il y a de fréquentes escarmouches du même côté. Un Maréchal de Logis du Régiment de Caroli Hussars y a poursuivi, peu de jours après une trentaine de Hussars Prussiens jusques dans les Fauxbourgs: mais s'étant laissé emporter par trop d'ardeur, & étant resté trop long-tems dans ces Fauxbourgs, 200 Hussars ennemis lui ont coupé la retraite; il s'est néanmoins fait jour avec la petite troupe, & s'étant ensuite emba-

rassé

rassé dans les neiges, il a été fait prisonnier avec une partie de son monde. Le 24. il y eut un nouveau choc dans les environs de *Creutzendorff*, où commande le Major du Régiment de Caroli, entre un Détachement de ce Régiment & un des Prussiens sorti de *Troppau*, qui y a ramené six chariots chargés de blessés. Celui de Caroli n'y a eu qu'un Hussar tué, avec quatre hommes & quatre Chevaux blessés. C'est la petite guerre.

Le Maréchal Daun, avant son départ de l'Armée en *Bohème*, a renforcé les postes établis pour assurer la communication avec *Schweidnitz*, & pour empêcher les Prussiens de troubler le cantonnement des troupes Impériales qui sont dans le Cercle de *Konigsgratz*, où elles reçoivent à la continuë des renforts considérables de tous les Pays Héréditaires & du Royaume de *Hongrie*, & en même-tems des chevaux de remonte, & tout ce qui leur est nécessaire en artillerie & en munitions de guerre & de bouche, pour recommencer de bonne heure les opérations de la campagne prochaine. Le Général *Jahnus* est toujours avec un Corps de troupes dans le Comté de *Glatz*. L'avantgarde, du Corps du Général *Marshall* est sur les frontières de la *Saxe* aux ordres du Général *Haddick*. Le Général *Marshall* étant parti pour *Olmutz*, le Général *Sincere* commande en sa place.

La Ville de *Prague* leve actuellement un Régiment d'Infanterie avec l'Etat-Major, qui sera uniquement destiné à couvrir le Quartier-Général de l'Armée, & à y être constamment de garde. Les Etudiens en Droit, les Ecoliers, des fils de Famille y prennent parti avec chaleur.

Il ne faudra pas la mi-Mars pour le voir complet. On engage aussi dans la Bohême des Mineurs, des Boulangers, des Charbons, des Charretiers & autres gens nécessaires pour le service des Armées & de l'Artillerie.

ARMÉE DE L'EMPIRE.

Les troupes Françoises qui sont dans le Pays de Hesse & celles qui se trouvent réparties dans le voisinage du Meyn font leurs mouvemens pour se réunir, & se mettre à portée de rejoindre l'Armée de l'Empire. Cette Armée d'Exécution, composée de 36 Bataillons & de 29 Compagnies de Grenadiers avec 20 Escadrons de Cavalerie, doit être jointe incessamment par plusieurs renforts des Cercles, après l'arrivée desquels elle se mettra en marche pour sa destination, dont la délivrance de la Saxe sera vraisemblablement l'objet. Le Cercle de Franconie & les autres Cercles qui y ont leurs contingens font lever en diligence les recrues dont on a besoin pour les compléter & même pour les augmenter en cas de nécessité. Comme cette nécessité paroît des plus indispensables pour mettre l'Armée dans un état de force qui assure le succès des opérations, on croit qu'elle sera augmentée au moins jusqu'à 40 mille hommes. Une partie des troupes Palatines s'est déjà renduë dans les Duchés de *Saltzbach* & de *Neubourg*, pour y être à portée de marcher suivant les ordres ultérieurs qu'elles recevront: & la résolution est prise de détacher du gros de l'Armée un Corps de troupes destiné aux Exécutions que l'on jugera à propos d'effectuer contre les Etats réfractaires qui se trouveront dans les cas énoncés par les Décrets du Conseil Aulique.

pour cette Armée ayent monté à la fin de l'année dernière à la somme de 832343 florins, la Diette de Ratisbonne a déjà pourvû aux moyens nécessaires de subvenir aux dépenses de cette Armée, qui monteront à une somme bien plus considérable, à cause des mesures vigoureuses que l'on se propose de suivre. Les marches & le comportement des diverses troupes qui composent l'Armée, occasionnent ordinairement des plaintes. Quelques Cercles de l'Empire en ont portées au sujet des troupes du Roi de Prusse auxquelles ce Prince a fait répondre : « Que ces Cercles s'étoient mis eux-mêmes dans le cas dont ils se plaignent, en refusant la neutralité qui leur avoit été offerte, & en concourant au dessein de reprendre la *Silésie*; par où ils avoient violé le Traité de *Dresde*, garanti par tout le Corps de l'Empire : Qu'ainsi, c'étoit à la Cour de *Vienne* qu'ils devoient s'adresser pour être dédommagés du préjudice qu'ils avoient souffert en entrant dans les vûes de cette Cour. » C'est ainsi que S. M. Prussienne, abondante en ressources de tout genre, trouve aussi le moyen d'abord de faire taire les plaintes. Mais toutes ses réponses aux malheureux Saxons ne font point tarir leurs larmes. L'horreur de leur situation est à son comble. En voici le triste narré.

S A X E.

LA seule Ville de *Leypsig*, après avoir déjà payé aux Prussiens onze cens mille écus, sans les autres dépenses énormes qu'elle a été obligée de faire tant dans les Quartiers, que pour l'entretien de l'Hôpital, a reçu l'ordre dont nous avons fait l'annonce le mois passé, de fournir de nouveau la somme de huit cens mille

mille écus au plûtard à la fin Jauvier, sous les menaces ordinaires de la plus rigoureuse exécution militaire; & ce non-obstant la promesse par écrit donnée de la part du Roi de Prusse, que la Ville auroit satisfait à la demande des derniers trois cens mille écus, elle seroit exemte de toutes contributions ultérieures. L'Ordre porte que cette nouvelle contribution, qu'on veut cependant faire envisager comme un emprunt, soit répartie sur les Négocians & les Bourgeois les mieux possessionnés, & en particulier sur les Catholiques qui demeurent dans la Ville, quoiqu'ils ayent, également comme les autres, contribué dans les sommes précédentes, chacun selon ses facultés; de sorte que n'y ayant plus aucune possibilité de trouver ce Capital, il faut que les Magistrats de *Leypsig*, s'ils ne l'ont pas déjà esuyée, attendent l'exécution des menaces qu'on leur a faites: car les remontrances les plus pathétiques sont toujours infructueuses. Un autre ordre aussi affligeant est celui qui a été signifié en même-tems à la Noblesse, au sujet du payement de six cens mille écus qu'on lui a demandé l'année dernière, mais qui, sur les représentations de ce Corps, étoit resté en arriére. Suivant le nouvel arrangement qui a été fait à cet égard, il faut que la Noblesse paye toute la somme en trois termes égaux, dont le dernier doit échoir le 15. Février. On l'a avertie très-sérieusement qu'on n'admettroit aucune excuse; mais qu'on procéderoit en toute rigueur à l'exécution de cet ordre. On insiste de même sous peine d'*Exécution de Hussars*, sur l'acquit de ce qui reste à fournir par les Etats, pour bonifier l'habillement & les armes des Régimens Saxons qui se

sont évadés du service de Prusse. On a commencé le 8. Janvier dans les Baillages de *Meissen* & d'*Oschatz*, l'Exécution militaire pour la livraison de deux mille Vispels de froment (mesure de 24 boisseaux) dont on prétend n'avoir reçu que la huitième partie. La même chose aura eu lieu infailliblement depuis dans les autres Baillages, & ceux qui auront négligé de fournir leur contingent, auront passé par la condamnation du double. Le Directoire Prussien fait procéder avec une égale rigueur par rapport au résidu des deniers de la Steuer, dont les divers Comptoirs sont tenus de rendre compte incessamment, sous peine d'Exécution militaire. Le Commandant de *Dresde*, après s'être fait donner une spécification des Locataires qui n'ont pas payé leur contribution aux Prussiens, a établi dans chaque quartier de la Ville un Officier chargé de diriger les Exécutions contre ceux qui manqueront d'acquitter tout de suite leurs arrérages.

On n'est pas encore bien informé de ce qu'on exige dans les autres Cercles. Ce qu'on sçait de positif, c'est que celui de *Neustadt* doit livrer au Corps du Maréchal Keith 165000 portions de farine & 55500 rations, non-obstant les représentations des Députés de ce Cercle, au sujet d'une défense qui lui a été faite par les Autrichiens d'obéir à cet ordre. Ils ont reçu pour toute réponse, que si ces derniers l'empêchoient de faire ces fournitures, le Cercle eût à envoyer des Députés dans le Pays d'*Altenbourg*, pour y contracter avec des Livrançiers touchant sa quote-part; au défaut de quoi les Villages du Cercle seroient livrés au pillage des Hussars, & les Gentilshommes dont

on pourroit se saisir , envoyés prisonniers à la Forteresse de *Magdebourg*. Le Cercle de *Voigtland* se trouve dans la même perplexité, par les ordres contradictoires qu'il reçoit chaque jour des Autrichiens & des Prussiens. A *Zwickau* il y a un Détachement de ces derniers, & les Autrichiens sont entrés dans *Muhlhoff*, *Paura* & *Planen*. Ceux-ci défendent ce que les autres commandent, & menacent d'enlever non-seulement tout ce qu'on fournira aux Prussiens, mais même de se saisir des Députés qui doivent être envoyés à *Leypsig*. Le Chapitre de *Mersebourg*, outre une contribution exorbitante de 70000 écus qui lui a été imposée, se voit encore dans l'embarras d'une dispute sur la façon de lever cette somme entre ses différens Ordres. Le Directoire Prussien y est intervenu, & a enjoint au Chapitre de rembourser aux sujets ce qu'ils auroient déjà payé suivant la première répartition, ou de s'attendre à être condamné au double. A la disette qui se fait sentir dans la *Haute-Lusace* se joint aussi l'interdiction de la sortie des grains & autres vivres, tant de la *Silésie* que de la *Bohème*, tandis que les Prussiens en quartiers le long de la frontière, & les Autrichiens qui sont postés à *Zittau*, à *Ostritz* & dans les environs, en exigent chacun de leur côté les fourrages nécessaires. Enfin pour tout dire en peu de mots, ne voit de toutes parts que les plus rigoureuses exécutions qui se font dans le Pays & dans les Villes, chez les Marchands, chez les Particuliers, chez les Magistrats.

Quant aux déserteurs, le Directoire Prussien, toujours à *Torgau*, a enjoint aux Tribunaux de Justice, sous les menaces les plus

des, de confisquer leurs biens meubles & immeubles, sans aucune exception, de les vendre à l'encan dans l'espace de six semaines, & d'en envoyer le produit à la Caisse de guerre Prussienne. L'on veut forcer les parens des Déserteurs nés Saxons, à les représenter. On ne finiroit pas si l'on entroit en d'autres détails des exactions que les Prussiens commettent à la continuë. Mais finissons par dire que Mr. de Borck, Ministre d'Etat du Roi de Prusse, fit le 16. Janvier à *Leypsig* de la part de S. M. Prussienne, la proposition aux Députés des Etats qui y étoient assemblés, de remettre aux Etats l'administration des revenus de la *Saxe*, moyennant la somme de six millions & demi d'écus pour l'entretien des troupes Prussiennes qui sont encore dans cet Electorat, outre un fournissement de plus de cent mille écus par mois, en portions & rations, se réservant au surplus la prestation exacte de ce que la *Saxe* reste redevable pour l'année passée. Ces demandes sont telles qu'elles excèdent les forces d'un Pays épuisé de tant de manières différentes depuis seize mois, & qui n'avoit pas encore eu le tems de se rétablir des pertes qu'il a essuyées pendant la dernière guerre.

Mais voici un de ces traits qui, quoi qu'il ne touche qu'une personne seule, n'en mérite pas moins le récit, pour l'indignité & la bassesse qu'on y rencontre. Le 20. Janvier un Détachement de 1500 hommes des Compagnies franches du fameux Meyer vint à *Nischwitz*, Château & Terre appartenants au Comte de Bruhl, premier Ministre du Roi de Pologne Electeur de *Saxe*. Meyer, qui commandoit lui-même ce Détachement, fit aussi-tôt sonner le tocsin pour

pour assembler les payfans du Village & de trois autres voisins, auxquels il ordonna de se trouver le lendemain dans la Cour du Château, avec des piques, des haches & autres instrumens. Après ces ordres donnés, sous de très-grosses peines en cas de manquement, le détachement fut occupé le reste du jour & pendant la nuit à démeubler les appartemens & à piller les effets de moindre valeur. Le jour indiqué pour les payfans, le Partisan Meyer les a contraints de briser les portes & les fenêtres du Château, d'enlever les planchers & les plafonds, d'abattre le toit & de renverser entièrement les escaliers, les cloisons & les murs intérieurs; de sorte qu'en moins de six heures il n'est resté de ce beau Bâtiment que les quatre murailles. L'Orangerie a eu le même sort, les Jardins ont été absolument ruinés, les Allées coupées, les Charmilles arrachées, les Bosquets & les Palissades brulés, & quelques milliers d'arbres sciés à un demi pied de terre. Cette action a été terminée par le pillage des Bâtimens d'œconomie, qu'on n'a préservés d'une destruction totale qu'en payant 7000 florins au Partisan. Les effets du Château on les a conduits à *Halle*, excepté cinq Chariots chargés de meubles & de vins qu'il s'est appropriés pour salaire de son bel exploit. Le même jour le superbe Château de *Pfærtens* en *Lusace*, appartenant aussi au Comte de Bruhl, & que Sa Maj. Polonoise avoit souvent honoré de sa présence, a eu le même sort que celui de *Nischwitz*, par un Détachement de Hussars Prussiens du Régiment de *Seckely*. Il n'en reste que les mazzures. Le Jardin & le Parc y ont été dévastés. La fureur n'y a rien épargné. Les ordres de Sa
Maj.

Maj. Prussienne étoient tels contre un Seigneur qui s'attire la haine mortelle de ce Prince, pour être le serviteur fidèle de son Souverain.

La seule chose qui soit agréable à la Saxe, pendant cette suite de disgrâces, c'est la liberté que le Roi de Prusse, à l'intercession du Prince Royal de Pologne, a bien voulu accorder au Comte de Wackerbarth-Salmour, qui avoit été conduit à *Custrin*, comme nous l'avons marqué en son tems, & dont la détention a causé une vraye douleur à la feuë Reine de Pologne.

BRANDEBOURG. PRUSSE.

ON se vange sur les Etats du Roi de Prusse des exactions que ses troupes font dans l'Electorat de Saxe; & ces représailles, quoique bien plus humaines que ces exactions, font jeter les hauts cris. On le verra de *Halberstadt*. Entrons auparavant dans la Prusse avec les Russes.

Dans une saison où l'on s'y attendoit peu, & après la retraite d'une partie de l'Armée Russe vers la Pologne & la Lithuanie, le Général Fermer lui a fait reprendre les opérations, que le Général d'Apraxin, qui l'a précédé dans le Commandement ne devoit pas discontinuer. Un Colonne de cette Armée, rassemblée près de *Memel*, & forte d'environ dix mille hommes s'est mise en mouvement le 6. Janvier aux ordres du Général Romanzow. Elle a passé *Tilsit* & marché à *Insterbourg* avec toute apparence de se présenter incessamment devant le *Pillau* & *Königsberg*; ce qui en a précipité la retraite de la garnison Prussienne. L'artillerie de fer qui y étoit, a été enclouée, & les munitions ont été détruites. Les petites garnisons laissées dans ces Places par le Général *Lehwald*, lorsqu'il est passé dans la *Pomeranie*, ont emporté avec elles l'artillerie de fonte, pour la conduire à *Marienwerder*, & de-là dans la *Pomeranie*, & les habitans ont fui de toutes parts avec leurs meilleurs effets. Le Ministère s'est retiré en même-tems de *Königsberg*. Les Négocians étrangers ont député au Général Fermer, qui les a assu-

rés de sa protection. Les Magistrats lui ont aussi envoyé une Députation pour en obtenir des conditions favorables, entre - autres pour le commerce qui fait le soutien principal de leur Ville. Cette Députation rencontra près de *Meges* l'avant-garde des Russiens, dont le Commandant lui donna une escorte qui l'accompagna jusqu'à *Kaymen* où étoit le Général Fermer, qui la reçut avec politesse. Les Députés lui ayant offert de remettre la Ville au pouvoir de l'Impératrice de Russie, & sous les sauvegardes ordinaires, le Corps avancé des Russes consistant en 800 Grenadiers aux ordres d'un Colonel avec dix pièces de canon, se porta jusqu'à la *Lavoch* & y attendit jusqu'au 22, qu'un Détachement de Cavalerie, trois Régimens de Hussars & environ 2000 Cosaques avec de la grosse artillerie vinrent se placer devant *Königsberg*. Vers les dix heures du matin les 800 Grenadiers y entrèrent, en occupèrent les portes, les Corps de Garde, le Château, & l'après-midi le Général Fermer y entra avec l'Etat-Major, au son des Cloches & des Trompettes, & aux acclamations du peuple. Ce Général prit son quartier au Château, où les Députés du Collège, la Noblesse, le Clergé & la Bourgeoisie allèrent le complimenter & lui firent leurs soumissions. Le lendemain il entra encore quelques Régimens d'Infanterie & de Cavalerie dans la Ville tambour battant, mais ils ne firent que la traverser. Le 24. & les jours suivans les Colléges prêterent le serment de fidélité à l'Impératrice de Russie, dont les troupes réparties successivement dans les diverses Places du *Royaume*, l'occupent présentement tout entier. On y comptoit dans le commencement de Fevrier 40000 hommes, mais gardant, sous les ordres sévères de leur Général en chef, la discipline la plus exacte, les troupes irrégulières comme les *Tatares*. Plus de pillages, plus d'incendies, plus de massacres, ni aucuns de ces monstrueux excès que l'Impératrice a si fort desapprouvés dès-qu'elle les a appris, & dont elle a marqué publiquement son indignation. De sorte que l'on n'a plus de sujet de se plaindre. Le Général Fermer s'acquiert la confiance des sujets du pays & celle du public de la Capitale, par l'exactitude avec laquelle il fait ob-

server

server les bons ordres qu'il a établis. Le Commerce a son cours aussi libre qu'auparavant, & le *Pillau* est ouvert, comme à l'ordinaire pour tous les Bâtimens étrangers. On n'a placé qu'une petite Garnison Russe dans cet endroit-là. Aussi les habitans qui avoient pris la fuite sont revenus à leurs foyers.

Telle est la différence dans le Commandement d'une Armée. Apraxin par sa foiblesse a attiré sur le sien la haine & le mépris. Fermer par sa fermeté, en rendant au sien l'honneur qui y appartient, s'attire en même-tems la confiance d'un peuple que l'horreur des exactions permises sous le précédent, avoit jetté par tout dans la consternation & dans l'effroi. Les dispositions ultérieures de ce Général ne laissent que peu de doute sur la marche d'un Corps qui traversera la *Pologne* pour faire une nouvelle diversion en *Silésie*, & d'un autre qui passera dans la *Pomeranie*. Il y a d'ailleurs apparence que le Général *Lehwald*, Prussien, reviendra bientôt de la *Pomeranie* en *Prusse*, & que Sa Maj. Prussienne elle-même accourra avec un Corps pour tâcher de déloger les Russes de ses Etats patrimoniaux. Elle a fait occuper, comme on l'a dit, ceux du Duc de *Mecklembourg*, dont il n'y a plus une seule Place présentement où les troupes ne soient entrées, & n'en exigent sous peine d'exécution militaire des contributions en argent, en vivres & en fourrages, telles que le Pays n'est pas en état de les livrer; & ce sans déclaration de guerre, sans aucune raison, ni justice. Enfin ils traitent le *Mecklembourg*, qui est tout Protestant & qui appartient à un Prince considérable de l'Empire, comme un Pays conquis. Aussi le Duc, qui s'est retiré à *Lubeck*, en a-t-il porté ses plaintes à la Diette de l'Empire, en témoignant, par un beau Mémoire, la surprise où il étoit de se voir traiter de cette sorte, lui & ses Etats, qui n'ont pris aucune part à la guerre, qui n'ont point reçu de troupes étrangères, & qui se sont tenus exactement dans les bornes que les Loix de l'Empire prescrivent aux Membres de ce Corps, lorsqu'il survient des différends entre le Chef & les Membres de ce même Corps.

Les Prussiens en se mettant en possession de *Rostock*, Ville principale du Duché de *Mecklembourg*, ont fait passer un Détachement jusqu'à *Wismar*, qui

en est à 15 lieues, & s'en sont emparés. 50 Suédois y ont été faits prisonniers de guerre. La Ville & son District ont été taxés d'abord à 130000 écus.

Halberstatt & son District payent avec le *Hannover*, l'*Ostfrieze*, le Duché de *Cleves*, le Landgraviat de *Hesse-Cassel* & tout l'Electorat d'*Hannover*, pour la *Saxe*. Les François savent en tirer l'or, l'argent, les munitions, les vivres, les fourrages & les fournitures. L'exécution militaire est par-tout de menace. On ne l'attend pas. L'ordre & la discipline n'en font pas moins des mieux observés dans tous ces différens Pays occupés par les troupes du Roi Très-Chrétien, présentement commandées par le Comte de Clermont Prince, qui a pris le commandement de l'Armée qu'avoit le Duc de Richelieu. Il est arrivé le 15. Fevrier à *Hannover*. Avant le départ du Duc de Richelieu, il avoit été informé que six Bataillons, un Régiment de Dragons & un de Hussars Prussiens étoient à *Halberstatt*, où ils empêchoient le payement des contributions. Il prit les mesures nécessaires pour les en déloger, pour troubler leurs quartiers, & pour punir en même-tems les habitans de *Halberstatt*, de la conduite desquels il avoit sujet d'être mécontent. Le Marquis de Voyer d'Argenson, Maréchal de Camp, qui depuis long-tems commandoit dans *Wolffembuttel*, fut choisi pour être chargé de cette expedition. Le Maréchal de Richelieu lui donna à cet effet un Corps de troupes composé d'onze Bataillons, de 36 Piquets, de deux Régimens de Cavalerie, d'un de Hussars, & de 400 Chevaux qu'on avoit fait revenir de *Brunwich*. Le Marquis de Voyer ayant fait ses dispositions avec tout l'ordre & le secret possibles, se mit en marche avec ce Corps à l'entrée de la nuit du 10. au 11. Janvier, sur trois Colonnes, qui ne purent pas marcher également à cause de la difficulté des chemins & des glaces. Cependant elles arriverent au point de réunion le 11. au matin sans que les Prussiens s'en fussent aperçus. Mais une de leurs patrouilles, surprise de trouver tout-à-coup devant-elle l'avant-garde d'une de ces Colonnes commandée par le Comte de Turpin, elle apporta l'allarme dans les quartiers. Le parti que purent les Prussiens fut de se retirer brusquement.

quement. Cetteretraite se, fit à la hâte: car ils laisserent leur Hôpital & beaucoup d'effets dans *Halberstatt*. Ils abandonnerent *Quedlinbourg* avec la même précipitation, & se retirèrent sur *Aschersleben* par la route de la *Sa'a*.

Le Marquis de Voyer fit entrer des¹ vivres pour six mois dans le Château de *Regenstein*. Il exigea de *Halberstatt* deux cens mille écus à compte de ce que cette Ville devoit de contributions auxquelles elle s'étoit soumise. Il fit distribuer à ses troupes par forme de gratification, 70 mille rations de pain que les Prussiens avoient laissées dans *Halberstatt*. Il fit bruler un Magasin rempli d'Echelles que ces derniers y avoient préparées sans doute pour les employer à quelque expédition secrète qu'ils avoient en vûë. La grande quantité de pain qu'ils avoient amassée vérifioit ce soupçon. Mais sans permettre aucun excès, il a voulu cependant laisser dans *Halberstatt* des vestiges du mécontentement que cette Ville s'est attirée de la part du Maréchal de Richelieu, en violant les promesses auxquelles elle s'étoit obligée, & en se croyant assez à l'abri des événemens pour pouvoir le faire avec impunité. Le Marquis de Voyer y a donc fait abattre 800 toises de murailles des enceintes de la Ville. Il en a fait briser & bruler toutes les Portes, & fait détruire les pilastres qui les soutenoient; de sorte que *Halberstatt* est à présent aussi ouvert qu'un Village, & que l'on y entre de tous les côtés. Après cette exécution, on imposa à la Ville comme une condition qu'elle devoit être exacte à observer, la suivante: *Toutes les fois que les Prussiens s'arrêteront dans Halberstatt, pendant un certain espace de tems, elle payera cent mille écus. 700 muids de grains qui restent à fournir seront livrés incessamment. La Ville livrera tous les mois jusqu'à celui de Juin, une certaine quantité de rations. On donnera 70 écus par jour au Commandant de Regenstein, & on lui fournira tous les jours des rations de fourrage & des portions de vivres &c.*

Le 16. les François ayant établi ces choses, évacuèrent *Halberstatt*. Le Marquis de Voyer arriva le 17. à *Hannover*, où il rendit compte au Maréchal de Richelieu du détail de son expédition sur *Halberstatt*. Il y amena avec lui six Otages, & les deux cens

des Princes &c. Mars 1758. 235

deux mille écus de contribution, dont la plus grande partie en argent, & le reste en bons effets, outre 2500 sacs de grains que les habitans donnerent gratuitement pour se garantir des mauvais traitemens qu'ils sentoient bien avoir mérités. Or ces provisions doivent encore être suivies d'autres, indépendamment de 125000 sacs de grains qu'ils avoient promis de donner en payement.

Le Comte de Turpin arriva aussi le 17. à *Hannover*, venant de *Quedlinbourg*, après avoir enlevé ou détruit les magazins que les Prussiens avoient formés pareillement dans cet endroit-là. Ces troupes se sont retirées d'*Aschersleben* & des autres quartiers qu'elles occupoient encore dans la Principauté de *Halberstatt*.

C'étoit de *Magdebourg* que les Prussiens avoient fait avancer des troupes à *Halberstatt*, & que cette dernière Ville s'en prévalut pour s'opposer aux ordres qu'elle avoit de s'acquitter de ce qu'elle avoit promis en contribution. Les Prussiens font d'un autre côté des courses de *Magdebourg* qui leur réussissent de tems en tems, en enlevant des Piquets, & les conduisant dans cette Ville, où l'on compte près de 300 prisonniers François.

La Cour de *Berlin* témoigne être extrêmement piquée de la conduite que les François ont tenue dans *Halberstatt*.

H A N N O V E R.

Les avis qu'avoit le Maréchal de Richelieu que les Hannovriens se propoisoient d'occuper la Ville de *Breme*, lui firent prendre la résolution de les prévenir. Le Duc de Broglie a été chargé de cette expédition, & s'en est acquitté d'une manière qui a marqué autant de sagesse & de prudence que de fermeté. Les habitans de *Breme*, c'est-à-dire, le commun du peuple n'étoient nullement favorables aux François. Pour ne point les épouvanter ce Général entra dans *Breme* sans aucunes troupes. Il se rendit directement à l'Hôtel de Ville. Il fut insulté en chemin par le peuple, qui s'étoit armé de haches & de toutes sortes d'armes. Il méprisa les effets de cette populace effrénée; mais comme il falloit la contenir, il envoya chercher trois Compagnies de
Gre-

Breme occupé par les François.

Grenadiers. La canaille voyant entrer ces troupes, courut à la Porte, & eut la hardiesse d'attaquer une Compagnie de Grenadiers qui gardoit cette Porte. Un des Grenadiers eut son fusil brisé d'un coup de hache. Ces mutins portèrent l'insolence jusqu'à frapper un Officier. Les femmes étoient de la partie. Enfin les choses allèrent si loin, que les Grenadiers eurent ordre de faire feu. La décharge partit, & la canaille fut bientôt dissipée, après que trois des mutins furent tués & quelques-uns blessés.

Le Duc de Broglie jugea à propos alors de faire entrer les troupes dans la Ville. Il les fit ranger en Bataille dans les principaux endroits, jusqu'à ce que les Magistrats eussent fait préparer les logemens nécessaires. Cet arrangement fait, les troupes entrèrent dans ceux destinés pour elles, & en prirent possession sans le moindre desordre, & sans marquer de ressentiment de toutes les injures que le peuple avoit vomis contre les François. On avoit présenté au Duc un projet de Convention, dont tous les articles tendoient à la conservation de la Ville, de même qu'au maintien de la Religion, des Privilèges & du Commerce des habitans de *Brême*. Il a trouvé ces articles raisonnables. Il a approuvé la Convention & l'a signée, & en conséquence on lui a remis d'abord une Porte. L'occupation de la Ville a été faite au nom de l'Impératrice-Reine. Le Duc de Broglie y fait observer la discipline la plus exemplaire. Il s'y renforce, & fait des préparatifs pour s'opposer à toute attaque.

Par la possession de *Brême*, toute la gauche des quartiers de l'Armée Française est assurée, aussi-bien que le centre, puisque les *Hannovriens* n'ont plus d'objet fixe à se proposer de ce côté-là dans une position qui n'est pas soutenuë par *Brême* à la droite, par *Hannover* au centre, & *Brunswick* à la gauche. Le Prince Ferdinand de *Brunswick*, qui les commande & qui a son Quartier-Général à *Lunebourg*, a de son côté tellement réglé ses cantonnemens, qu'il est à portée de soutenir ses postes sur le *Bas-Aller*, & d'assurer la communication avec *Halberstatt* & *Magdebourg*, afin de recevoir des renforts de troupes Prussiennes qu'il attend depuis quelque tems.

C'est à ce récit que nous finirons pour ce mois-ci
notre

des Princes &c. Mars 1758. 237

notre Article d'*Allemagne*. Les préparatifs qui se font dans tous les lieux où sont les troupes & les mouvemens de ces troupes indiquent l'ouverture prochaine de la campagne. Déjà on voit des Camps tracés par les François. Les particularités qui accompagnent ces mouvemens nous les passons, de même que d'autres de moins de conséquence.

Naissances & Morts depuis trois mois.

LA Duchesse de Savoye est accouchée à *Turin* d'une Princesse au mois de Décembre dernier.

Le 21. du même mois la Princesse épouse du Prince Successeur au Trône Impérial de Russie, mit heureusement au monde une Princesse, qui a été baptisée avec les cérémonies & les rits adoptés par l'Eglise Grecque.

Morts. Messire Louis-Marc Comte de Bassompierre, Chef de Brigade du Corps du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & Colonel du Régiment Royal-Barrois, fils du Marquis de Bassompierre Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. P. & Chef de Brigade dans la Gendarmerie de France, fut enlevé par la petite vérole sur la fin d'Octobre dernier, à l'Armée du Prince de Soubise, âgé de 22 ans.

Le 19. du même mois l'Infant Don Antoine, Oncle du Roi de Portugal, mourut d'une attaque d'apoplexie, dans la 63me. année de son âge.

Au commencement de Novembre le Prince de Turenne, de la Maison de la Tour d'Auvergne, a payé le même tribut à la nature.

Le Général Katt, Officier de mérite, & Colonel d'un Régiment de Dragons au service du Roi de Prusse, mourut à Berlin le 16. du même mois.

Jean-Jacques Millo, de Casal, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine du Titre de St. Chrysologue, Créature du Pape regnant de la promotion du 26. Novembre 1753, Prodataire de S. S., Protecteur de la Religion de S. Jean de Jerusalem &c. mourut le même jour d'une attaque d'apoplexie, âgé de 62 ans.

Le Duc de Beauvillers, le Marquis de Custine & le Comte de Burfort, Officiers Généraux de l'Armée Française du Prince de Soubise, faits prisonniers à

la Bataille de *Rosbach*, sont morts tous trois de leurs blessures, les deux premiers à *Leipsig*, & le troisième à *Mersebourg*.

Mr. de la Fontaine, petit-fils du celebre Poëte de ce nom, & qui avoit accompagné le Marquis de Bonnac dans son Ambassade en Hollande est mort à *Pamiers*, au commencement de Décembre, âgé de 40 ans. Il avoit beaucoup de lumières & de mérite.

Le Marquis de la Chetardie, Lieutenant - Général des Armées du Roi Très - Chrétien, celebre par ses Ambassades en *Russie*; en *Prusse* & à la Cour de *Turin*, est mort dans le même mois à *Hanau*, où il commandoit les troupes Françoises.

Le 15. mourut à *Madrid* Benjamin Keene, Chevalier, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi Catholique, des suites d'une longue maladie.

Le Comte de Cohari, Général de Cavalerie & Colonel d'un Regiment au service de l'Impératrice-Reine, est mort en *Hongrie*.

Le 28. mourut à Londres au Palais de *St. James*, la Princesse Charlotte-Elisabeth, troisième fille du Roi de la Grande Bretagne, âgée de 44 ans six mois & 18 jours.

La Comtesse d'ouairière de Caunitz - Rittberg est morte à *Briinn* en Moravie. Comme elle étoit de la Maison des Princes d'Oostfrise & la dernière qui restât de cette Maison, tous les droits qu'elle avoit sur la succession à cette Principauté passent au Comte son fils, premier Ministre d'Etat & Grand Chancelier de la Cour de *Vienne*.

Au commencement du mois de Janvier, le Comte de Nostitz, Lieutenant-Général des troupes du Roi de Pologne Electeur de Saxe qui a été fait prisonnier à l'action du 5. Décembre, est mort de ses blessures à *Breslau*.

Mr. de Steenhault, Conseiller d'Etat, Chef & Président du Conseil Privé de l'Impératrice-Reine pour le Département des affaires des Pays - Bas, mourut le 3. Janvier à *Bruxelles*, âgé de 85 ans. Il est remplacé dans cette Dignité par Mr. de Neny, qui lui étoit Adjoint depuis le mois de May de l'année dernière.

F I N.